

Budget primitif

2015

toulouse
métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Conseil de communauté
du 18 décembre 2014**

« Aller de l'avant et réussir un projet métropolitain ambitieux »

Le contexte économique et la brutalité inédite des réductions de l'Etat imposent une démarche volontaire de prospective pour réussir un projet métropolitain ambitieux. A l'heure où la plupart des collectivités territoriales envisagent une réduction de leur action, Toulouse Métropole a pour objectif de préserver investissement et emploi.

A l'issue du séminaire financier de septembre 2014 et lors du débat d'orientation budgétaire de novembre, le groupe de travail des élus de Toulouse Métropole « finances » a proposé des axes pour définir le cadre financier visant à nourrir ce projet et à lui donner toutes les chances de succès. Ces axes se déclinent de la manière suivante :

- ▶ Le principe d'un programme d'investissement de 240 M€ par an soit 1.4 Md€ en 6 ans. Pour mémoire, de 2009 à 2014, le montant des dépenses d'investissement a été de 1.1 Md€ soit 215 M€ annuel. Ce programme qui va être défini au cours du premier trimestre 2015, doit :
 - ✓ Arbitrer la prise en compte des projets métropolitains d'envergure : le Parc des Expositions, l'aménagement de Montaudran, le Grand Parc Garonne....
 - ✓ Affirmer le rôle prépondérant d'aménageur de Toulouse Métropole en lien avec les autres procédures de planification urbaine pour soutenir l'économie, renforcer le lien social et maintenir des fonctions urbaines de qualité.
 - ✓ Confirmer le rayonnement métropolitain avec des perspectives de transfert des grands équipements à rayonnement régional, national ou international, en garantissant la neutralité budgétaire.
- ▶ Des dépenses maîtrisées en fonctionnement pour Toulouse Métropole et ses satellites. L'évolution des dépenses qui sera ralentie, doit permettre le meilleur autofinancement possible des dépenses d'investissement.
- ▶ Les reversements aux communes seront maintenus afin de préserver leurs propres équilibres financiers.
- ▶ Les recettes de fonctionnement seront élargies et diversifiées sans exclure les financements innovants, pour permettre de réaliser, dans des conditions de solvabilité correctes, ce projet métropolitain ambitieux et qualitatif.

Ainsi les enjeux sont doubles : assumer les diminutions de ressources sans renoncer à notre ambition pour réussir un projet à la hauteur de la métropole toulousaine qui impulse dynamisme et cadre de vie chaleureux.

Sacha Briand

Vice-président Finances

**« De forts enjeux pour un projet de territoire
métropolitain de qualité »**

La croissance n'est plus au rendez vous et les ressources des collectivités sont durablement amputées.

La priorité donnée aux investissements, dont le niveau devrait se situer aux alentours de 240 M€ par an, est essentielle, car elle permettra de soutenir le dynamisme économique du territoire.

Absorber la baisse des dotations de l'Etat est un exercice douloureux et difficile qui doit faire appel à des efforts partagés par l'ensemble des satellites de Toulouse Métropole et à une recherche permanente d'optimisation de la production des services publics.

Les communes subissent également une contraction de leur ressources, ce qui les amènent à se questionner sur le niveau de service rendu.

C'est pourquoi la solidarité commune/ intercommunalité doit être encore plus préservée.

Face à ces enjeux, le recours modéré à la fiscalité ne peut pas être écarté.

Joseph Carles
Président de la
Commission
des Finances



Sommaire

Contexte économique et évolutions législatives	P. 6
Chiffres clé	P. 8
Le budget de Toulouse Métropole en 2015	P. 10
• Les produits de fonctionnement	P. 12
• Les dépenses de fonctionnement	P. 18
• L'effort d'équipement	P. 27
• Le financement des dépenses d'investissement	P. 34
L'équilibre des budgets annexes	P. 37
Annexes :	P. 41
✓ Méthodes, abréviations et définitions	P. 41
✓ Balances du budget principal et des budgets annexes	P. 46

Contexte économique et évolutions législatives

Le contexte économique

De la zone euro

La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015 (+0.8%) avec une consommation des ménages et un investissement des entreprises en progression modérée. Le niveau de l'inflation a atteint un point bas en 2014 (+0.4 % en octobre).

En France

Une légère reprise de la croissance a eu lieu au 3ème trimestre 2014. Pour l'année 2015, les économistes anticipent prudemment une croissance économique qui resterait atone, se situant autour de +0.5% . Trois autres facteurs exogènes pourraient améliorer les perspectives économiques : les taux d'intérêts particulièrement bas , la baisse du prix du pétrole et la dépréciation de l'euro.

Les mesures du projet de loi de finances 2015 concernant les collectivités locales et leurs conséquences pour Toulouse Métropole

- **L'évolution des dotations de l'Etat :**

Aux mesures de diminution des dotations instituées depuis 2011 (gel du montant des dotations en valeur en 2011, réduction en 2012 et 2013 puis première participation en 2014 des collectivités locales au redressement des comptes publics de 1.5 Md€), s'ajoute une nouvelle ponction de 3.7 Md€ de plus en 2015, en 2016 et 2017.

L'objectif affiché dans le projet de loi de finances 2015 est de ramener le déficit des comptes publics sous la barre des 3% en 2017.

Cette stratégie de redressement des comptes publics associe l'ensemble des acteurs publics : la réduction du déficit structurel passe par la déclinaison d'un plan drastique triennal (2015-2017) de 50 Md€, dont 11 Md€ pour les collectivités territoriales. Ce nouvel effort vient donc se cumuler à la baisse déjà imposée par la loi de finances 2014.

Au final sur la période 2014-2020, la perte cumulée sera de 65 Md€.

Concrètement pour le Territoire de la Métropole cela représente une perte cumulée de recettes de 605 M€, qui se répartit entre 305 M€ pour l'ensemble des communes et 270 M€ pour la Métropole.

Le budget 2015 s'inscrit donc dans un contexte de baisse structurelle et durable d'une partie des recettes de fonctionnement.

Pour Toulouse Métropole l'impact est d'environ 13 M€ de moins

En M€	2011	2012	2013	2014	2015
Dot d'intercommunalité	42,9	43,1	43,4	39,4	27,0
Dotation de compensation	106,6	105,1	103,1	102,0	101,3
FPIC	0,0	-0,1	-0,7	-1,3	-1,9
Compensations fiscales	9,0	8,1	7,4	6,9	6,7
Dot réforme fiscale	42,5	42,3	42,3	39,0	39,0
Total	201,0	198,5	195,5	186,0	172,0
Perte annuelle		-2,5	-3,1	-9,5	-13,9
Perte cumulée (réf 2012)		-2,5	-5,5	-15,0	-29,0

de ressources en 2015. Au total depuis 2011, la perte de ressources cumulée additionnée aux reversements de fiscalité au titre du FPIC est de 29 M€ .

La dotation globale de fonctionnement des communautés urbaines

Pour les EPCI à fiscalité propre, elle est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité des communautés urbaines est déterminée en fonction d'un montant par habitant multiplié par le nombre d'habitants. Pour les nouvelles communautés urbaines le montant inscrit dans la loi de finances de 2009 était de 60 euros par habitant. Ce montant est figé depuis cette date. L'augmentation de la dotation d'intercommunalité n'augmente donc plus qu'en fonction de la croissance démographique. C'est sur cette dotation que portera la diminution des 3.7 Md€. La répartition de ce prélèvement entre les différentes collectivités est de 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions. Pour les EPCI et les communes le calcul du montant à prélever serait de 2.5924% des recettes réelles de fonctionnement de n-2 atténuées de certaines dépenses comme les reversements aux communes (ce pourcentage a été 1,515% en 2014 et serait de 2,5924% en 2015 d'après les estimations de ressources Consultants Finances. Pour Toulouse Métropole la réduction représenterait environ 12 M€ (cf. tableau ci-dessous).

La dotation de compensation qui remplace la compensation de la suppression de la part salaire de la TP de 1999 diminuera en 2015 de 0.7% soit 0.7 M€ de moins pour Toulouse Métropole qu'en 2014.

Par ailleurs les dotations de péréquation (DSU et DSR) progresseraient de 228 M€.

Les compensations fiscales

La plupart des compensations fiscales font partie des dotations d'ajustement de l'enveloppe normée. Dans le projet de loi de finances, les compensations diminuent de 33.6 % (évaluation Ressources Consultants Finances).

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**

L'Etat a instauré, en 2012, le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC). Le montant du fonds monte en charge et sera de 780 M€ en 2015. En 2016, l'objectif est d'atteindre 2% des recettes fiscales du bloc communal, soit un montant, à terme, de **1 milliard d'euros**.

Les règles de répartition dérogatoires au sein de l'ensemble intercommunal sont assouplies.

Compte tenu du PLF actuel l'estimation du montant total de contribution de la communauté serait de 1.9 M€.

- **Les incitations à la création des communes nouvelles**

Elles ont pour but d'encourager le regroupement de communes. Les incitations financières, au nombre de trois, prévoient l'exonération de prélèvement sur la DGF pendant 3 ans pour les communes de -10 000 habitants, une stabilité des dotations durant 3 ans toujours pour les communes

Leurs conséquences pour Toulouse Métropole

de -10 000 habitants et une bonification de 5% de la dotation forfaitaire pour les communes de 1000 à 10 000 habitants.

- **Le calcul du potentiel financier**

La minoration de la contribution au redressement des finances publiques entrera dans le calcul des indicateurs de richesse à compter de 2015.

Le potentiel financier des communes sera égal à :

$$\begin{array}{r} \text{Potentiel fiscal} \\ + \\ \text{Dotation forfaitaire hors part compensation} \\ - \\ \text{contribution au redressement des finances publiques} \end{array}$$

Le potentiel financier agrégé des ensembles intercommunaux sera de :

$$\begin{array}{r} \text{Potentiel fiscal agrégé} \\ + \\ \text{Dotation forfaitaire hors part compensation} \\ - \\ \text{contribution au redressement des finances publiques de l'EPCI et de ses} \\ \text{communes membres} \end{array}$$

- **Le nouveau taux de compensation forfaitaire du FCTVA**

Le taux permettant de déterminer le fonds de compensation de la TVA est passé de 15,482% à 15,761 % pour les investissements pris en compte à partir du 1er janvier 2014. Ce relèvement a permis de prendre en compte le passage du taux de TVA de 19,6 % à 20% car ce fonds présente un caractère de remboursement en lien avec la TVA appliquée aux investissements que les collectivités supportent. En 2015 (pour les dépenses éligibles à compter du 1er janvier 2015 et donc pour le fonds qui sera versé en 2016), le taux passerait à 16,404%.

- **Le régime de contribution minimum de CFE**

Aucune modification n'étant inscrite dans le PLF 2015, le barème de la cotisation minimum de CFE, qui a été modifié chaque année, durant 4 ans, paraît donc stabilisé.

- **La modification des conditions de répartition de la CVAE**

La loi de finances 2014 a prévu de modifier les règles de répartition de la CVAE. Lorsqu'une entreprise possède plusieurs établissements situés dans des communes différentes la répartition territoriale se fait en fonction des effectifs (2/3) et en fonction de la valeur locative (1/3) de ces établissements. Pour les établissements industriels, les effectifs et la valeur locative actuellement pondérés par un coefficient de 2 passerait à 5. Cette répartition est en cours d'expérimentation.

- **La revalorisation des valeurs locatives**

Le projet de loi de finances fixe à 0,9% la revalorisation du coefficient de majoration forfaitaire des bases. Il convient de noter qu'en 2014 la nouvelle grille d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels s'est appliquée et qu'à ce titre, de nombreuses entreprises ont connu une révision de la valeur locative des locaux qui sert d'assiette d'imposition à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises.

Les grandes lignes du budget 2015 de Toulouse Métropole

Les travaux du groupe de travail « finances » désigné par M. le Président lors du séminaire de septembre 2014 ont conduit à proposer lors du débat d'orientation budgétaire les grands axes de la politique budgétaire de 2015 à 2020 :

- ▶ **La fiscalité, un produit élargi et diversifié**

Le produit fiscal (contributions directes) attendu est de 445 M€ en 2015. Il intègre un produit de fiscalité supplémentaire, celle-ci étant définitivement ajustée lors du traditionnel vote des taux au mois d'avril.

- ▶ **La dotation de solidarité, un maintien et une consolidation des versements aux communes**

Le montant inscrit pour 2015 est de 12,5 M€ identique à celui de 2014. Les communes étant confrontées à la baisse de leurs propres dotations la communauté a préservé l'enveloppe. Une réflexion sera engagée afin de consolider la DSC avec le FPIC et de renforcer la péréquation en fonction notamment de critères représentatifs des charges des communes.

- ▶ **Le programme d'actions communautaires, une réduction pour soutenir l'autofinancement**

Le budget 2015 de fonctionnement, hors versements aux communes (312 M€), hors FPIC, dégrèvements fiscaux et dépenses imprévues (1,9 M€, 0,5 M€, 0,15 M€) et hors frais financiers (15 M€), est de 411 M€ pour l'ensemble des compétences de Toulouse Métropole (416 M€ au budget total 2014).

- ▶ **Le programme d'investissement, un programme ambitieux de 1,4 Md€ sur 6 ans**

M. le Président de Toulouse Métropole a confié, lors du débat d'orientation budgétaire, à un groupe de travail mixte d'élus de la Métropole, « finances et prospective », le soin de faire des propositions pour élaborer une programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 (PPI) de 1,4 Md€ soit 240 M€ annuel. Ce chantier doit se dérouler au cours du premier trimestre 2015. Dans l'attente de l'adoption de cette PPI métropolitaine, le budget 2015 prend en compte les programmes annuels récurrents (véhicules, mobilier et entretien du patrimoine) et les engagements juridiques en cours de Toulouse Métropole excepté pour les enveloppes locales.

Pour ces dernières de nouvelles autorisations de programme sont créées permettant d'engager des actions à hauteur de 6 mois d'enveloppes locales ; les crédits de paiement inscrits prévoient, outre les restes à réaliser sur les AP 2010-2011 et 2012-2014, 4 mois d'enveloppes locales.

En 2015, le montant des dépenses d'équipement inscrit au budget primitif sera de 241,5 M€ (255 M€ en 2014) et de 272 M€ avec les budgets annexes (285 M€ en 2014).

Les chiffres clé consolidés : budget principal et budgets annexes

Le montant total des inscriptions budgétaires en 2015, comme le montre le tableau ci-dessous, va s'élever à 1,4 milliard d'euros.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses y compris les mouvements internes des budgets (mouvements d'ordre comme les amortissements, les mouvements entre budgets comme les subventions aux budgets annexes...).

Les dépenses réelles consolidées sont de 1 090 M€ tous budgets confondus (1 086 M€ en 2014).

Ces 1 090 M€ sont consacrés :

- ✓ Aux reversements obligatoires aux communes c'est-à-dire à l'attribution de compen-

sation soit 299 M€ (285 M€ en 2014),

- ✓ Aux coûts de structure et de dette qui représentent 160 M€ (151 M€ en 2014),
- ✓ Aux interventions communautaires.

Ces dépenses d'interventions de 631 M€ au total (650 M€ en 2014) permettront :

- ✓ Une dotation de solidarité aux communes de 12,5 M€ (10,5 M€ au BP 2014 et 12,5 M€ après la DM de décembre),
- ✓ La réalisation des compétences de Toulouse Métropole hors frais de structure : 360 M€ (358 M€ en 2014),

Budgets	Investissement	Fonctionnement	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Budget principal	419,15 M€	784,48 M€	1 203,63 M€
Assainissement	36,13 M€	25,74 M€	61,87 M€
Eau	39,04 M€	36,89 M€	75,92 M€
Immobilier d'entreprises et EIG	3,59 M€	12,00 M€	15,58 M€
Oncopôle	40,70 M€	29,62 M€	70,32 M€
IMT	6,22 M€	2,20 M€	8,42 M€
Aérodrome de Lasbordes	0,05 M€	0,17 M€	0,22 M€
4 Saisons - Fontbeauzard	0,13 M€	0,18 M€	0,31 M€
Crématorium	0,06 M€	1,10 M€	1,16 M€
Total	545,07 M€	892,38 M€	1 437,44 M€

Les chiffres consolidés : budget principal et budgets annexes

✓ L'inscription de dépenses d'investissement hors dette et hors dépenses de structure de 258 M€ (272 M€ en 2014).

La progression des interventions communautaires entre 2014 et 2015 est de -3% en nominal.

REPARTITION DES DEPENSES INSCRITES DANS LES BUDGETS 2014 CONSOLIDES										
En millions d'euros	Budget principal	Assainissement	Eau	Immobilier d'entreprises	Oncopôle	IMT	Crématorium	Lasbordes	4 Saisons	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	784,48	25,74	36,89	12,00	29,62	2,20	1,10	0,17	0,18	892,38
Dépenses d'investissement	419,15	36,13	39,04	3,59	40,70	6,22	0,06	0,05	0,13	545,07
TOTAL	1 203,63	61,87	75,92	15,58	70,32	8,42	1,16	0,22	0,31	1 437,44
Opérations d'ordre	53,98	10,73	5,87	4,11	56,36	1,27	0,06	0,05	0,26	132,69
Opérations entre budgets de Toulouse Métropole	9,33	0,30	13,33							22,95
Opérations d'ordre interne	140,00	13,80	22,00		12,00	4,00				191,80
Dépenses réelles (TOTAL-opérations d'ordre, réciproques et internes)	1 000,33	37,04	34,72	11,47	1,96	3,15	1,10	0,17	0,05	1 090,00
Attribution de compensation	299,12									299,12
Total hors attribution de compensation	701,21	37,04	34,72	11,47	1,96	3,15	1,10	0,17	0,05	790,88
Moyens généraux	99,43									99,43
Avances aux SEM et achat d'actions	2,17									2,17
Annuité de la dette	43,13	5,06	2,92	2,50	0,89	1,70				56,19
Dépenses imprévues, péréquation et divers	2,57									2,57
Total coûts de structure et de dette	147,30	5,06	2,92	2,50	0,89	1,70	0,00	0,00	0,00	160,36
Dotations de solidarité communautaire	12,50									12,50
Investissement	226,80	15,59	13,80	0,75	0,00	0,92	0,06	0,05	0,05	258,02
Actions (fonctionnement)	314,61	16,40	18,00	8,23	1,08	0,53	1,04	0,12	0,00	360,01
Total des interventions communautaires	553,91	31,99	31,80	8,98	1,08	1,45	1,10	0,17	0,05	630,53
Rappel 2014	584,82	29,84	23,95	4,70	2,40	4,52		0,16	0,03	650,41

Présentation générale du budget principal

Le tableau ci-après montre les évolutions du budget principal de 2014 à 2015.

Globalement, le budget 2015 est quasiment stable de budget primitif à budget primitif (-0,1%) et présente une baisse de 2,9 % par rapport au budget total de 2014.

En fonctionnement, l'impact de la diminution des dotations de l'Etat se traduit inévitablement par une réduction des dépenses de 1,2%. Lors de l'élaboration du budget de 2015, tous les efforts possibles ont été entrepris pour rationaliser l'action publique tout en maintenant des services au public de qualité : le soutien à la politique des transports est constant et les compétences de solidarité comme la politique de la ville et la culture, les actions de proximité (déchets, propreté, écologie urbaine...) font l'objet de toutes les attentions dans une période de fragilité sociale.

L'investissement est en légère décélération. Il reste toutefois une priorité avec 241.5 M€ de dépenses inscrites, auxquels viendront s'ajouter une

trentaine de millions d'euros de reports de crédits. Toulouse Métropole prévoit un niveau de réalisation de l'investissement proche de celui de 2014, lui permettant de réaliser les opérations engagées et en cours.

Après l'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains, les opérations et leur calendrier seront planifiés pour la mandature.

La description détaillée des inscriptions budgétaires montrera que l'accompagnement du développement du territoire et l'habitat restent des objectifs constants et majeurs de la métropole toulousaine.

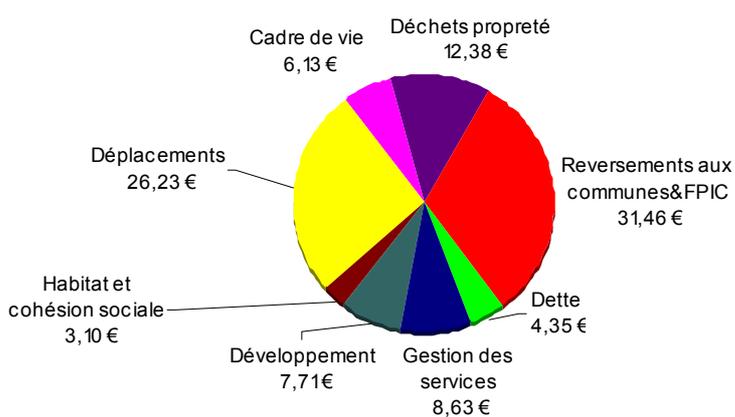
EQUILIBRE GENERAL	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal	Variation BP2015/Budget total 2014 en nominal
<i>En millions d'euros</i>					
EMPLOIS					
Attribution de compensation	285,10	291,25	299,12	4,9%	2,7%
Dotations de solidarité communautaire	10,50	12,50	12,50	19,0%	0,0%
Reversements de fiscalité (FPIC et dégrèvements)	1,30	2,20	2,42	86,2%	10,2%
Dépenses d'investissement	254,67	280,21	241,53	-5,2%	-13,8%
Dépenses de fonctionnement communautaires	421,20	415,94	410,95	-2,4%	-1,2%
Dette	37,40	37,94	43,13	15,3%	13,7%
Total	1 010,17	1 040,05	1 009,65	-0,1%	-2,9%
RESSOURCES					
Emprunt	141,26	92,78	144,27	2,1%	55,5%
Fiscalité large	670,04	673,59	688,69	2,8%	2,2%
DGF, subventions et autres transferts	92,64	92,63	79,85	-13,8%	-13,8%
Redevances, tarifs, loyers	106,24	120,30	96,84	-8,8%	-19,5%
Variation du fonds de roulement		60,75			-100,0%
Total	1 010,17	1 040,05	1 009,65	-0,1%	-2,9%

Le budget principal 2015 se caractérise donc par :

- Des ressources de fonctionnement qui évoluent modérément et parallèlement une progression également très contenue des dépenses de fonctionnement (1ère partie).
- Un niveau d'investissement de Toulouse Métropole qui reste élevé et des conditions de financement sensiblement identiques à celle des années passées (2ème partie).

La présentation des budgets annexes est conduite dans une troisième partie.

Les interventions de Toulouse Métropole (fonctionnement et investissement) pour 100 euros



Les interventions pour 100€

Les principales interventions de Toulouse Métropole pour 100 euros : le graphique montre les secteurs d'activité prépondérants :

- Les déplacements (transports, voirie, modes doux, stationnement...)
- Les déchets et la propreté, compétences de proximité

L'évolution des produits de fonctionnement en 2015

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Variation BP2015/ Budget total 2014 en nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Recettes totales	776,77	780,08	784,28	0,5%
Recettes fiscales	424,10	432,60	444,81	2,8%
Recettes fiscales des entreprises	230,10	238,04	237,34	-0,3%
Fiscalité ménage	194,00	194,56	207,48	6,6%
Autres recettes fiscales	94,71	93,13	96,99	4,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	93,40	91,83	95,68	4,2%
Produits fiscaux divers	1,31	1,31	1,31	0,6%
Concours financiers de l'Etat	189,82	187,28	173,93	-7,1%
DGF dotation d'intercommunalité	38,59	39,42	27,04	-31,4%
DGF dotation de compensation	102,00	102,02	101,26	-0,7%
Compensations fiscales	49,23	45,84	45,63	-0,5%
Produits d'exploitation	68,15	67,07	68,55	2,2%
Dépenses réelles totales	732,20	735,99	740,05	0,6%

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 0,5 % en 2015, et les dépenses de 0,6 %. La croissance des produits est de 4 M€ d'euros au total entre le budget de 2014 (après notification des produits fiscaux par le Préfet) et le montant estimé pour 2015. De 2013 à 2014 la progression était de 11 M€. La prévision des recettes de 2015 tient compte :

- d'une progression **des ressources fiscales de 12 M€** intégrant :
 - ✓ 4 M€ correspondant aux évolutions physiques des bases d'imposition, rehaussées de la revalorisation forfaitaire des bases prévue par la loi de finances (+0.9%) permettant d'atteindre le produit fiscal attendu de 437 M€.
 - ✓ et 8 M€ supplémentaires correspondant à un ajustement prévisionnel de fiscalité.
- d'une **diminution des concours financiers** de l'Etat de **13 M€** ;
- et d'une augmentation des recettes d'exploitation et du domaine de 1,5 M€.

La faible évolution des produits fiscaux liée à la variation naturelle des bases est due à la composition du nouveau panier fiscal du secteur communal et intercommunal. Les impôts directs sont, désormais pour l'essentiel assis sur des valeurs locatives. Celles-ci sont bien moins dynamiques que les ressources liées à la croissance économique. La seule ressource fiscale corrélée à l'activité économique est la CVAE. Or, en 2015 celle-ci va diminuer.

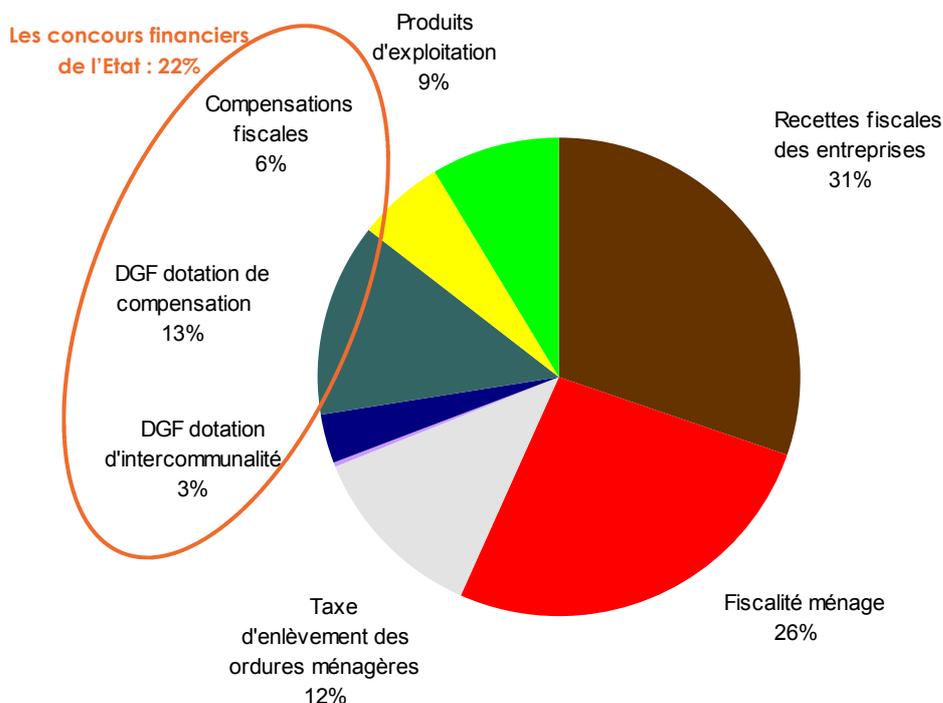
La part des **recettes issues de la fiscalité des entreprises**, représente 31% (30% en 2014) des produits fiscaux de Toulouse Métropole. La fiscalité professionnelle occupe toujours une place prépondérante dans le budget communautaire. Avant la réforme fiscale elle était supérieure à 70% des ressources de fonctionnement.

La **fiscalité ménage** composée de la fiscalité mixte et du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation représente désormais 26% des recettes de fonctionnement.

La TEOM continue à peser 12% dans les recettes de fonctionnement.

La part des concours financiers de l'Etat s'ame-

Répartition des produits de fonctionnement



nuise, passant de 24 % à 22 % des recettes de fonctionnement de 2014 à 2015. Le poids de la dotation d'intercommunalité baisse de 2 points (3%). En revanche, aujourd'hui, les recettes devenues des compensations financières liées aux différents allègements fiscaux consentis par l'Etat atteignent près de 19 % des recettes de fonctionnement. Les recettes d'exploitation augmentent légèrement mais leur poids varie peu (8%).

Ainsi les ressources de Toulouse Métropole restent composées essentiellement de recettes fiscales : 69% avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les contributions directes

Elles se composent désormais de deux ty-

pes d'impôts :

- Les impôts à taux d'imposition fixés localement, qui progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire de la loi de finances (actuellement 0,9% dans le projet de loi), de la hausse physique des bases estimées en fonction des évolutions observées ces dernières années et du vote des taux décidé en avril de chaque année.
- Des impôts à taux d'imposition nationaux ou à barèmes nationaux comme la CVAE, les IFR ou la TASCOM.

Les recettes fiscales

Evolution des produits fiscaux larges				
En Millions d'euros	2013	Budget 2014 (après notification)	2015	Variation 15/14 en € courants
Fiscalité professionnelle	371,999	381,156	379,413	-0,5%
Produit des impositions directes	223,787	238,040	237,336	-0,3%
Cotisation foncière des entreprises	139,187	142,851	147,600	3,3%
Cotisation valeur ajoutée	74,942	84,930	78,870	-7,1%
IFER	1,942	1,946	1,971	1,3%
TASCOM	7,716	8,313	8,895	7,0%
Compensations	148,212	143,116	142,077	-0,7%
Compensations fiscales CET+ dotation unique spécifique TP	2,808	2,140	1,866	-12,8%
Dotation de compensation (Compensation SPPS recyclée dans la DGF)	103,145	102,025	101,260	-0,7%
Dotations de neutralisation (suppression TP)	42,259	38,951	38,951	0,0%
Taxes d'habitation et de foncier	192,739	199,305	212,287	6,5%
Produit des impositions directes	188,127	194,559	207,475	6,6%
Taxe d'habitation	133,113	137,953	147,370	6,8%
taxe sur le foncier bâti	53,897	55,504	59,000	6,3%
Taxe sur le foncier bâti non bâti	0,459	0,454	0,465	2,4%
Taxe additionnelle sur le FNB	0,658	0,648	0,640	-1,2%
Compensations	4,612	4,746	4,812	1,4%
Compensations fiscales TH	4,305	4,435	4,542	2,4%
Compensations fiscales foncier bâti	0,307	0,311	0,270	-13,2%
Autres taxes	91,446	93,131	96,993	4,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	89,543	91,825	95,679	4,2%
Prélèvements loi SRU et sur les jeux	1,903	1,306	1,314	0,6%
PRODUITS FISCAUX LARGES TOTAUX	656,184	673,592	688,693	2,2%
Péréquation nationale	-0,680	-1,302	-1,920	47,5%
PRODUITS FISCAUX LARGES TOTAUX diminués du reversement pour la péréquation nationale	655,504	672,290	686,773	2,2%

• **La fiscalité professionnelle : 237 M€ (238 en 2014)**

1. La CFE : 147.6 M€

Le produit inscrit dans ce budget 2015 prévoit une revalorisation des valeurs locatives de 0.9 % et une progression physique des bases de 2.5 % correspondant à l'augmentation du nombre et des surfaces des locaux professionnels et à la revalorisation de la base minimum de CFE.

A noter que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels que l'Etat a conduite en 2013, s'est appliquée en 2014. Les services fiscaux n'ont pour l'instant pas dressé de bilan sur cette réforme. La révision ne devait globalement pas modifier les bases d'imposition mais individuellement il est certain que des variations ont eu lieu.

La cotisation minimum de CFE :

Le barème est composé de six tranches. Pour Toulouse Métropole les montants, qui ont été adoptés en septembre 2014 sont les suivants :

Situation du contribuable	Base minimum
CA < à 10 000€	500 €
10 001 < CA < 32 600	1 000 €
32 601 < CA < 100 000	1 630 €
100 001 < CA < 250 000	3 120 €
250 001 < CA < 500 000	4 730 €
> 500 001	6 500 €

de la métropole toulousaine qui a discriminé les bases dès que la loi l'a permis pour adapter l'impôt aux capacités contributives des entreprises (cf. graphique).

La CVAE : 78.87 M€

La CVAE reversée aux collectivités locales est celle encaissée auprès des entreprises en n-1. En 2015, les montants considérés sont ceux de 2014.

Le mode de perception de cet impôt (en 2015, acomptes calculés sur 2013 puis solde en fin d'année calculé sur les résultats 2014) amplifie les phénomènes de hausse et de baisse liés aux résultats des entreprises. Ainsi en 2014, la prévision de CVAE (75 M€) au budget primitif intégrait une croissance de la valeur ajoutée de 2%. La CVAE notifiée correspondant aux encaissements de 2013 a été de 84.9 M€. Pour 2015, les services fiscaux ont indiqué que la CVAE encaissée en 2014 était de 78.9 M€ en baisse par rapport au prélèvement de 2013.

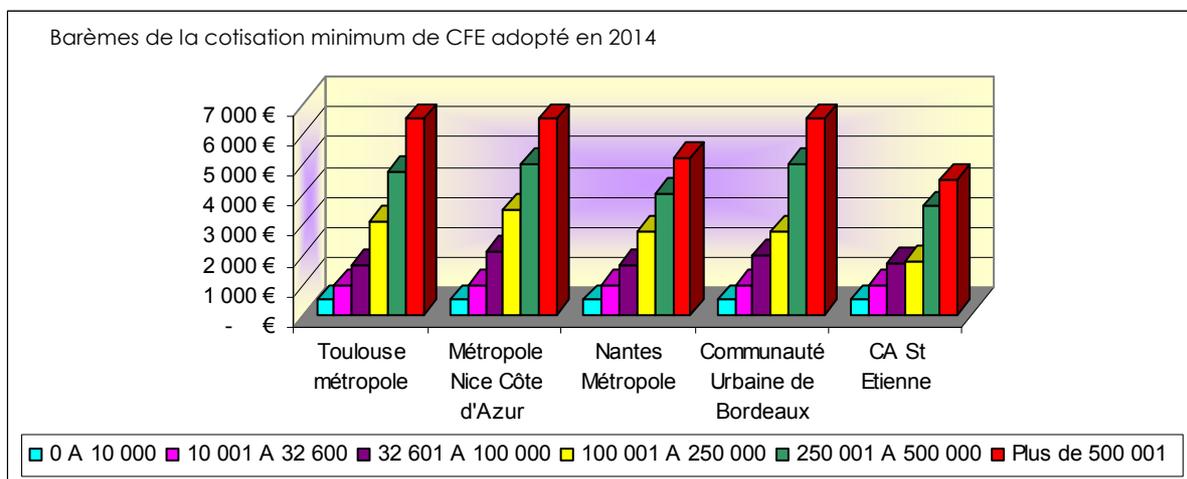
3. Les IFR : 2 M€

Ce sont les entreprises de réseaux qui s'acquittent de cet impôt, calculé à partir des bases constatées sur le territoire de l'EPCI et d'un barème national. Le produit varie très peu.

4. La TASCOM : 8.9 M€

La taxe sur les surfaces commerciales a été transférée en substitution d'une partie de la dotation de compensation des EPCI. Le barème a été rele-

En 2014, plusieurs métropoles ont suivi l'exemple



vé par le conseil de communauté de 0,05% en 2015 comme la loi l'y autorisait. Le produit devrait donc évoluer de 0,6 M€.

Les compensations fiscales de la fiscalité professionnelle : 142 M€

1. Les compensations de l'ancienne taxe professionnelles : 1,9 M€

Elles diminuent d'année en année car elles font partie des dotations d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. En 2015, elles seraient de 1,9 M€, au lieu de 2.1 M€ en 2014, en diminution de 13%.

2. La dotation de compensation : 101 M€

Cette dotation remplace la compensation de la suppression de la part salaire de la TP. Elle fait désormais partie de la Dotation globale de fonctionnement.

Depuis 2012, cette dotation, qui s'est substituée à un produit fiscal, diminue désormais régulièrement de 1 à 1,5%. En 2015, la perte de recettes est de 0,7 M€.

3. Les dotations de neutralisation de la réforme de 39 M€

Une première dotation, la DCRTP, a été allouée à chaque niveau de collectivité selon les pertes dues à la réforme fiscale de 2010. Elle a été évaluée dans le budget 2014 à 14,3 M€ à l'identique de 2014.

Un deuxième dispositif, via le FNGIR, assure la compensation individuelle de chaque collectivité selon qu'elle perd (elle est bénéficiaire du fonds) ou qu'elle gagne (elle est contributrice au fonds). Le montant du FNGIR est de 24,6 M€.

La fiscalité des taxes d'habitation et de foncier : 212 M€

Les taxes d'habitation et de foncier : 207 M€

L'hypothèse de progression des bases envisagée pourrait se situer autour de 1,8% pour la taxe

d'habitation et de 1,3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les compensations des taxes d'habitation et de foncier : 4,8 M€

Elles accompagnent le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation. Elles sont stables voire en légère augmentation.

La TEOM : 95.7 M€

Parmi les autres recettes fiscales, la principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La prévision de progression du produit de la TEOM est de 3,9 M€, à l'identique de la progression 2013/2014.

La DGF : la dotation d'intercommunalité de 27 M€

L'hypothèse qui a été retenue en 2015 est :

- Une dotation de 60 € par habitant multiplié par un nombre d'habitants DGF de 738 000 habitants soit un montant de 44.3 M€,
- diminuée de 2.6 % des recettes réelles de fonctionnement de 2013, déduction faite des atténuations de produits (essentiellement l'AC et la DCS) soit 16.9 M€ de moins. La variation entre 2014 (la ponction était de 4,7 M€) et 2015 est de 12 M€.

La péréquation nationale : 1,9 M€

Toulouse Métropole devrait contribuer à la péréquation nationale des ressources intercommunales et communales. Cette contribution évoluera sensiblement, passant de 1,3 M€ en 2014 à 1,9 M€ (Toulouse Métropole uniquement). Elle organise une solidarité entre collectivités en ponctionnant les ressources de celles qui bénéficient de produits fiscaux plus élevés que la moyenne, pour verser ces fonds aux territoires faiblement dotés de ressources. Le montant de 1,9 M€ représente un prélèvement pour Toulouse Métropole dans le cas de figure de l'application de la règle de répartition de droit commun entre EPCI et communes membres, le CIF étant d'environ 38%.

Les subventions, participations et autres produits d'exploitation : 69 M€

Près de 69 M€ sont inscrits en 2015. Composés de recettes tarifaires, des participations d'organismes extérieurs et des revenus locatifs, les produits de fonctionnement autres que la fiscalité et la DGF représentent 8% des recettes de fonctionnement sans variation par rapport à 2014.



Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en millions d'euros	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Variation BP2015/ Budget total 2014 en nominal
Dépenses réelles totales	732,20	735,99	740,05	0,6%
Reversements aux communes	295,60	303,75	311,62	2,6%
. Attribution de compensation	285,10	291,25	299,12	2,7%
. Dotation de solidarité communautaire	10,50	12,50	12,50	0,0%
Dépenses réelles totales nettes des reversements aux communes	436,60	432,24	428,44	-0,9%
. Dépenses liées aux politiques publiques nettes des reversements aux communes	421,20	415,94	410,80	-1,2%
. péréquation nationale	1,30	1,30	1,92	47,5%
. Dégrèvements de fiscalité	0,00	0,89	0,50	-44,1%
. Frais financiers	14,10	14,10	15,07	6,8%
. Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,15ns	

Le budget de fonctionnement global augmente très légèrement, de **+0,6 %** en nominal, de l'alloué 2014 au budget primitif 2015. Cette quasi stabilité est incontournable face à des ressources qui évoluent dans la même proportion (+0.5 %).

Si on retire les reversements de fiscalité aux communes, le budget réel de Toulouse Métropole est en diminution de 4 M€ puisqu'il passe de 432.2 M€ à 428.4 M€.

Les dépenses de fonctionnement par nature

Les reversements aux communes : 312 M€

L'attribution de compensation : 299 M€

Le montant de l'attribution de compensation évoluera de 291 à 299 M€.

Il incluait, depuis 2009, une participation facultative de la ville de Toulouse pour l'amélioration de la politique de transports collectifs. En 2014, le montant de cette participation est de 8 M€. En 2015, le montant de l'attribution de compensation de Toulouse est ramenée au niveau prévu par la Commission locale des transferts de charges.

Par ailleurs l'attribution de compensation des communes connaît des ajustements, d'une part du fait de révisions prises en compte par la CLETC

et d'autre part du fait des évolutions liées au dispositif de dette récupérable.

La dotation de solidarité : 12,5 M€

La dotation de solidarité prend en compte les nouvelles modalités de calcul qui avaient été votées par le conseil de communauté le 7 novembre 2013 (cf. encadré) et qui seront reconduites en 2014. Les critères sont donc inchangés, seuls les montants de chaque part ont été modifiés pour s'élever à un montant total de 12,5M€. En 2015, le montant inscrit est également de 12.5 M€.

Comme le montre le tableau ci-contre, en additionnant les trois DSC qui ont été successivement intégrées dans l'attribution de compensation des communes, soit la DRCB (36.7 M€), la DSC de 2008 (40.04 M€), la DSC de 2010 (6.89 M€) et celle prévue en 2015 de 12.5 M€, la part de la DSC, représente 96 M€, soit 16 % des recettes fiscales de Toulouse Métropole.

Au total (AC et DSC), ce sont 53 % des produits fiscaux qui sont reversés aux communes.

Les dépenses de fonctionnement détaillées

Reversements aux communes	2015
DSC réintégrée en 2004	36,707
DSC réintégrée en 2009	40,044
DSC réintégrée en 2010	6,887
DSC 2015	12,500
Total DSC	96,138
produits fiscaux et dotations de compensation fiscales	591,70
<i>Part de la DSC dans les produits fiscaux</i>	<i>16,25%</i>
AC	299,12
produits fiscaux et dotations de compensation fiscales	591,70
<i>Part de l'AC dans les produits fiscaux</i>	<i>50,55%</i>
AC+DSC 2015	311,62
produits fiscaux et dotations de compensation fiscales	591,70
<i>Part des reversements dans les produits fiscaux</i>	<i>52,66%</i>

Les critères de la DSC 2013/2014

La première part, appelée dotation « tronc commun », la plus importante est assise sur des critères prévus par la réglementation c'est-à-dire le revenu par habitant et l'insuffisance de potentiel fiscal ou sur des critères historiques comme l'effort fiscal. En 2014, sur les 12.5 M€, 8,5 M€ ont été consacrés à cette première part.

La deuxième part de 1.75 M€, appelée « dotation de rattrapage » a pour but de créer un effet de péréquation plus ample. Elle repose sur une évaluation des inégalités de moyens.

Pour cela, trois « strates » de communes ont été définies sur la base de critères démographiques :

- les communes de moins de 4 000 habitants (au nombre de 15)
- les communes ayant de 4 000 à 7 000 habitants (au nombre de 8)
- les communes de plus de 7 000 habitants (au nombre de 14)

Au sein de chaque strate, seules les communes dont les ressources par habitant sont inférieures à la moyenne sont éligibles à la dotation particulière.

Au final, en 2014, 22 communes ont été éligibles à la dotation particulière. Le calcul des droits est actualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des situations.

Une troisième part a été créée en 2013, pour compenser les pertes de dotations liées au nouveau calcul du potentiel fiscal consécutif à la réforme de la fiscalité locale de 2010. Le montant de l'enveloppe de 2.25 M€ est répartie entre les communes éligibles à la dotation de rattrapage en fonction de l'effort fiscal communal au regard du revenu par habitant.

Les dépenses de fonctionnement par nature

Evolution des charges de fonctionnement par nature hors reversements aux communes				
En millions d'euros	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Variation BP2015/Budget total 2014 en nominal
Fournitures et prestations	77,40	79,65	76,27	-4,2%
Dépenses de personnel	152,28	149,31	152,24	2,0%
Participations et contributions	189,43	184,73	180,23	-2,4%
dont SMTC	105,00	100,00	100,00	0,0%
Frais financiers	14,10	14,10	15,07	6,8%
Péréquation nationale	1,30	1,30	1,92	47,5%
Dégrèvements de fiscalité	0,00	0,89	0,50	-44,1%
Dépenses exceptionnelles et dépenses imprévues	2,09	2,25	2,21	-2,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement nettes des reversements aux communes	436,60	432,24	428,44	-0,9%
° dont charges liées aux compétences transférées au 1er janvier 2015			1,23	
Total des dépenses réelles de fonctionnement nettes des reversements aux communes hors compétences nouvelles	436,60	432,24	427,21	-1,2%

Les dépenses de fonctionnement hors reversements : 428 M€

Après une progression déjà faible en 2014 de 2,2%, les dépenses de fonctionnement hors reversement aux communes, diminuent en 2015 de 0,9% entre le budget total de 2014 et le budget primitif de 2015.

Malgré la baisse des crédits, le budget 2015 tient compte de nouvelles compétences qui sont désormais exercées par les Métropoles comme les aires d'accueil des gens du voyage et le crématorium. Les dépenses liées à ces transferts s'élèvent à 1,23 M€. A périmètre constant, les dépenses pour l'exercice des compétences communautaires auraient été de 1,2% inférieur à celles de 2014.

Les frais de personnel : 152 M€

La masse salariale évolue faiblement : elle est stable de budget primitif à budget primitif. Si on considère l'alloué final de 2014, elle passe de

149 M€ à 152 M€ en 2015, soit 2 % d'augmentation nominale.

Ces 2 % de progression de 2015 intègrent :

- L'augmentation des échelons et grades des agents territoriaux (1,1 M€), la hausse liée aux mesures salariales réglementaires comme les mesures de revalorisation pour la catégorie C (2388 agents concernés) : +1 M€;
- L'effet recrutement 2014 en année pleine est de 0,5 M€
- Une enveloppe de 2 M€ pour 50 emplois d'avenir et 46 apprentis couverte par une recette de 0,7 M€.
- Le recours au personnel temporaire est financé par une enveloppe de 5,4 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2014.

Trois secteurs d'activité communautaires mobilisent 84 % de la masse salariale : les déchets, la

propreté et la voirie.

Les achats de biens et de services dénommés « charges de gestion courante » : 76 M€

Directement lié à l'activité, ce poste évolue en fonction de l'augmentation des interventions de Toulouse Métropole et du développement de ses missions. La baisse de ce poste de presque 1 M€ de budget primitif à budget primitif traduit les efforts des directions pour limiter les dépenses de fonctionnement. L'alloué 2014 est de 79 M€ (+3 M€ par rapport au budget primitif) du fait de plusieurs inscriptions budgétaires exceptionnelles qui ne reproduiront pas.

Les contributions et subventions, c'est-à-dire les transferts de crédits à des organismes partenaires de Toulouse Métropole : 180 M€

Ce poste concerne :

- ▀ le contingent incendie, pour un montant de 19,3 M€ (19,2 en 2014) correspondant à une évolution égale à l'inflation de 2014 ;

- ▀ La contribution au syndicat mixte des transports en commun.

En 2013, il a été proposé 100 M€ de contribution en adéquation avec les besoins de financement de la section d'exploitation du syndicat.

En 2014, un niveau identique de contribution est proposé de 100 M€ car, les recettes, notamment du versement transport, ont été supérieures à celles qui étaient envisagées au budget primitif. Plutôt que d'augmenter l'excédent de fonctionnement en prélevant des ressources fiscales supplémentaires de Toulouse Métropole, la contribution a été calée sur la réalisation effective de la section d'exploitation. Bien entendu les réalisations d'investissement, c'est-à-dire l'exécution du PDU, n'ont pas été modifiées ni ralenties.

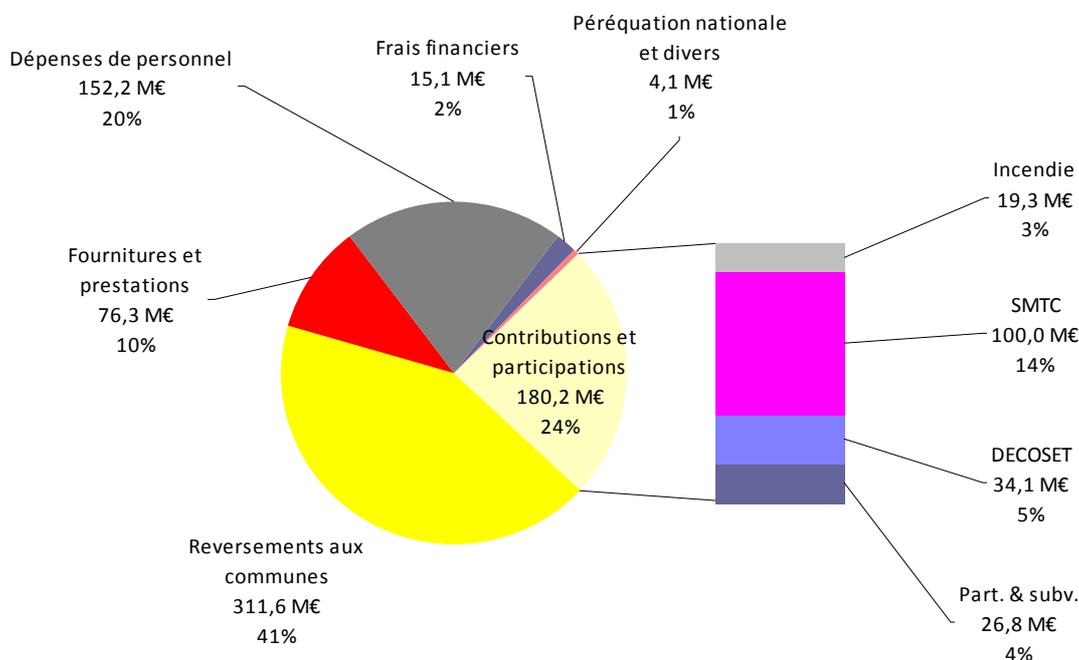
La contribution de 2015 a été maintenue à 100 M€. La baisse des dotations de l'Etat implique un effort partagé de Toulouse Métropoles et de ses satellites. En rationalisant et en mutualisant les coûts, le budget du SMTC devrait être adapté en conséquence.

Evolution du poste contributions et subventions

En millions d'euros	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Variation BP2015/ Budget total 2014 en nominal
Contributions et participations	189,43	184,73	180,23	-2,44%
. Service incendie	19,20	18,98	19,30	1,71%
. Syndicat mixte des transports	105,00	100,00	100,00	0,00%
. DECOSET	33,55	33,55	34,10	1,64%
. Déficit des budgets annexes	3,40	3,67	2,70	-26,44%
. Subventions aux associations	9,16	9,29	7,83	-15,72%
. Subventions à des organismes publics	8,41	8,49	8,35	-1,71%
. Indemnités des élus	3,24	3,24	3,10	-4,18%
. Excédent ZAC Basso Cambo III	2,70	2,70	0,00	-100,00%
. Titres annulés	0,08	0,08	0,08	0,00%
. Autres contributions versées	4,70	4,73	4,77	0,82%

La structure du budget de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal



La contribution versée représente toujours 14% du budget de fonctionnement de Toulouse Métropole. C'est de loin la politique publique communautaire prioritaire.

- ▶ La contribution au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères pour un montant de 34,1 millions d'euros (33,6 M€ en 2014).
- ▶ Les subventions aux associations seront de 7,8 M€.
- ▶ Les subventions aux communes s'élèvent à 8,35 M€ incluant le versement d'une subvention à l'Orchestre National du Capitole de 8 M€, pour contribuer au rayonnement national et international de notre métropole
- ▶ Certaines dépenses de 2013, comme le reversement à la ville de Toulouse de l'excédent de la ZAC Basso Cambo (2,7 M€), ne vont pas se reproduire

- ▶ 2,7 M€ sont prévus pour équilibrer le budget annexe des pépinières. Ce niveau de subvention ne pourra être tenu qu'à la condition de revoir le fonctionnement des pépinières et notamment la facturation des charges locatives.

Les frais financiers : 15 M€

Leur variation est sensible à trois facteurs, l'évolution de l'encours de la dette, le niveau des taux d'intérêt et la consolidation de l'encours.

En 2014 Toulouse Métropole va réaliser environ 90 à 100 M€ d'emprunt supplémentaire pour le budget principal.

Compte tenu du nouvel encours de dette de 553 M€ fin 2014, les frais financiers de 2015 devraient s'élever à 15 Millions d'euros environ.

Le taux d'intérêt moyen est faible, moins de 3%. La prévision budgétaire tient compte de la gestion de trésorerie qui permet de générer des éco-

Les dépenses de fonctionnement par compétence

nomies significatives notamment en remboursant les emprunts revolving tout au long de l'année dès lors que le compte au Trésor de la communauté est excédentaire.

Les dépenses de fonctionnement par compétences :

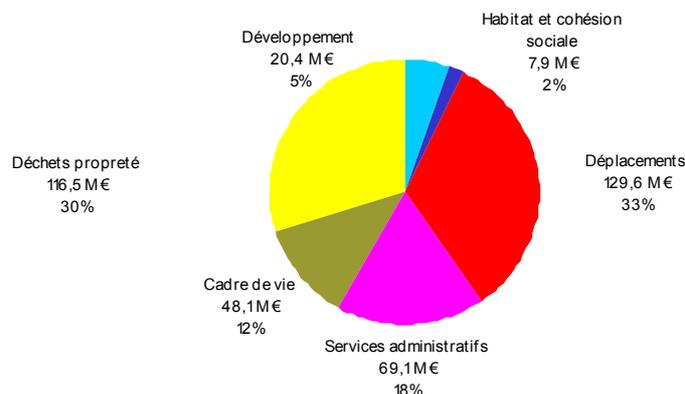
Le tableau ci-dessous et le graphique page 24 illustrent les allocations budgétaires allouées par secteur d'activité communautaire hors reversements aux communes. Les dépenses de personnel sont intégrées et réparties dans les différentes compétences. Pour une approche correcte des dépenses d'administration générale le montant

Evolution des dépenses de fonctionnement par secteurs				
En millions d'euros	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Variation BP2015/ Budget total 2014 en nominal
Développement économique & recherche	10,22	10,69	9,40	-12,08%
Aménagement urbain	14,14	15,03	11,00	-26,81%
Développement	24,36	25,72	20,40	-20,69%
Habitat	2,21	3,08	2,19	-28,85%
Cohésion sociale	5,35	6,03	5,72	-5,27%
Habitat et cohésion sociale	7,56	9,12	7,91	-13,24%
Voirie	29,36	31,09	28,65	-7,83%
Transports	105,98	101,02	100,94	-0,08%
Déplacements	135,34	132,11	129,60	-1,90%
Déchets	77,47	75,73	77,60	2,47%
Propreté	39,36	38,37	38,90	1,39%
Déchets et propreté	116,82	114,10	116,51	2,11%
Bases de loisirs	3,85	3,85	3,28	-14,94%
Environnement	2,76	2,68	2,57	-4,06%
Assainissement	10,60	10,33	10,90	5,52%
Culture	11,77	12,16	11,80	-2,92%
Incendie	19,49	19,27	19,59	1,68%
Crématorium	0,00	0,00	0,41	
Cadre de vie	48,48	48,28	48,14	-0,30%
Sous total Services opérationnels	332,57	329,33	322,96	-1,94%
Services fonctionnels retraités des mutualisations et des remboursements des budgets annexes	71,28	69,46	69,11	-0,50%
Frais financiers	14,10	14,10	15,07	6,84%
Dép imprévues et divers	0,20	0,00	0,15	
Péréquation nationale et dégrèvements de fiscalité			2,42	
TOTAL	419,44	415,09	409,71	-1,30%

Le montant de 409,7 M€ est différent de celui du tableau de la page 18 qui indique un montant de dépenses de 428,4 M€. En effet le montant des mutualisations dont bénéficie la ville de Toulouse et les remboursements aux budgets annexes ont été retirés du montant des dépenses des services fonctionnels. Les mutualisations remboursées par Toulouse représentent 18,7 M€ en 2015.

Les dépenses de fonctionnement par compétence

**Répartition des dépenses de fonctionnement par activité
(hors frais financiers hors dépenses exceptionnelles et FPIC)**



de la masse salariale a été retraité. Les mises à disposition de la communauté urbaine à la ville de Toulouse et les remboursements des budgets annexes ont été déduits.

Les déplacements occupent la part la plus importante du budget avec **129,6 M€** consacrés à la compétence transport et voirie. Dans ce montant, la part de la contribution au SMTC est prépondérante (100 M€). Pour **la compétence « voirie »**, l'entretien des voies et réseaux de Toulouse Métropole représentera 28,6 M€ ainsi que la gestion des trafics, la sécurité routière,....

- **Les déchets, la propreté et l'assainissement sont les secteurs préservés en 2015 :**
- ✓ la compétence **déchets** se compose de la part traitement confiée à **DECOSÉT (34,1 M€)** et de la part **collecte** en régie qui représente **43,5 M€** (+ 0,5 M€ par rapport à 2014).
- ✓ **La propreté** : cette compétence de **38,9 M€ en fonctionnement** est gérée par les pôles de proximité comme une grande partie de la voirie. Elle augmente de 1,4%.
- Le **développement économique** et le **développement urbain** représentent respectivement **9,4 M€** et **11 M€**. La baisse apparente de ces deux secteurs est liée à des

La propreté

✓ Un effort particulier a été engagé depuis 2010 sur cette mission prioritaire. En 2014, l'effort a été poursuivi avec 2 M€ de plus concernant cette compétence puis un apport de 0,5 M€ complémentaire en 2015. L'objectif du « défi propreté » est d'apporter de meilleures réponses à l'existant sur l'ensemble du territoire par :

- L'amélioration de la surveillance du territoire
- La réduction du délai d'enlèvement des encombrants
- La mise en place de missions de détagage et de désaffichage
- L'extension du nettoyage le soir et le week-end dans l'hyper centre
- L'amélioration du plan neige

Ces objectifs sont menés à bien avec un souci de qualité, notamment une meilleure réactivité et une plus grande efficacité, ainsi qu'une organisation plus efficiente. Les pôles ont également recherché un autre axe de qualité par la réduction des produits phytosanitaires de désherbage et leur remplacement par des méthodes alternatives.

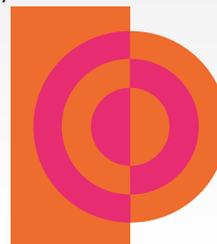
Les moyens mis en œuvre ont été bien évidemment plus importants. En 2014, le budget de fonctionnement a été de 34 % supérieur à celui de 2010 auquel il faut ajouter les acquisitions de matériel (balayeuses, matériel de déneigement, saleuses, camion à griffe pour les encombrants).

La propreté a également concerné en 2014 les berges du Canal et la Garonne.

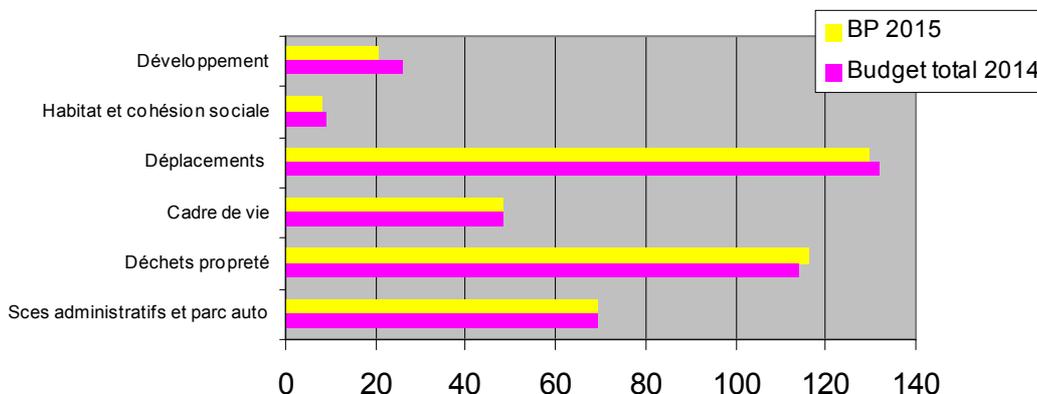
augmentations exceptionnelles en 2014 sur ces deux compétences. S'agissant du développement économique la subvention au budget annexe « activités immobilières » a été augmentée en cours d'année. Pour le développement urbain, la comparaison doit se faire entre 12,3 M€ en 2014 et 11 M€ en 2015, hors reversements des excédents de ZAC.

- L'habitat et la cohésion sociale** : la politique de la ville et les actions en faveur du logement représentent **8 M€** en légère augmentation de budget primitif à budget primitif, notamment du fait des nouveaux crédits affectés à la gestion des aires d'accueil.

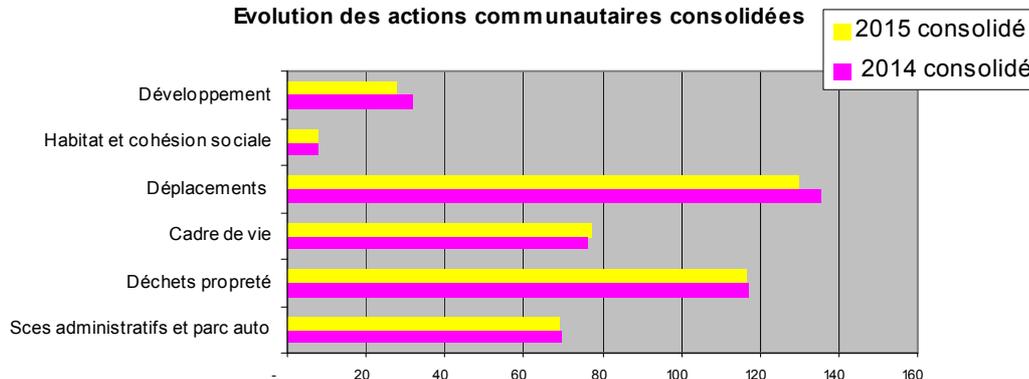
- Le cadre de vie** : c'est un domaine d'intervention large avec une offre de service vers la population tant dans les bases de loisirs (3,3 M€), l'écologie urbaine (2,6 M€), l'assainissement pluvial (10,9 M€), la lutte contre les incendies (19,6 M€) et la culture (11,8 M€).



Evolution des actions communautaires budget principal



Evolution des actions communautaires consolidées



L'épargne

Le tableau de formation de l'épargne ci dessous présente les marges de manœuvre financières :

- Une épargne de gestion de 59.3 millions d'euros, supérieure à celle de 2014 grâce à une progression des recettes supérieures à celles des dépenses courantes.
- L'épargne brute s'élèvera à 44,2 M€, à l'identique de 2014. Les ressources couvrent donc les dépenses courantes et les frais financiers.

Compte tenu du remboursement du capital de la dette de 28 M€, **l'épargne nette** serait de **16 millions d'euros**.

La communauté n'existant que depuis 2001, son recours à l'emprunt est récent et l'emprunt nouveau représente un flux plus important que le remboursement (en 2014, 100 M€ emprunté pour

23 M€ de remboursement). Aussi le flux net d'emprunt annuel supplémentaire (emprunt nouveau - remboursement de capital) vient augmenter l'encours et représente immédiatement une annuité complémentaire l'année suivante. En 2015, il est donc nécessaire de dégager 6 M€ supplémentaires pour assurer le financement de la nouvelle annuité.

L'épargne nette de 16 M€ va donc constituer l'autofinancement des dépenses d'investissement. Pour 2015, le montant de l'investissement est prévu à hauteur de 241 M€.

L'épargne représente donc 7% du financement de ces investissements au stade des prévisions.

En réalisation, c'est-à-dire au compte administratif, elle devrait se situer entre 10% et 15% pour 200 M€ d'investissement envisagés.

CALCUL DE L'EPARGNE	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015
Produits de fonctionnement	776,77	780,08	784,28
Reversements aux communes, FPIC et dégrèvements fiscaux	296,90	305,95	314,04
Produit net de fonctionnement	479,87	474,14	470,25
Dépenses de gestion nettes	421,20	415,94	410,95
Epargne de gestion	58,68	58,19	59,30
Frais financiers	14,10	14,10	15,07
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	44,58	44,09	44,23
Remboursement du capital de la dette	23,30	23,84	28,07
Epargne nette	21,27	20,25	16,16



L'effort d'équipement : 241.5 M€ au budget principal, 272 M€ en consolidé

DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2014	BP 2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal	Structure des dépenses en 2015
En millions d'euros				
Etudes	11,76	11,41	-3,0%	4,7%
Acquisitions	49,27	61,37	24,6%	25,4%
Travaux	118,20	99,23	-16,0%	41,1%
Opérations pour compte de tiers	10,68	13,36	25,1%	5,5%
Total des dépenses d'équipement direct	189,90	185,37	-2,4%	76,7%
Subventions d'équipement versées	63,26	54,00	-14,6%	22,4%
Total des subventions versées	63,26	54,00	-14,6%	22,4%
Avances aux SEM	0,29	1,30	348,3%	0,5%
Achat d'actions	1,18	0,87	-26,4%	0,4%
Dépenses imprévues, divers	0,04	0,00	-100,0%	0,0%
Total des dépenses financières	1,51	2,17	43,6%	0,9%
Total des dépenses d'investissement hors dette	254,67	241,53	-5,2%	100,0%

L'effort d'équipement en 2015

241.5 millions de dépenses pour les investissements hors dette sont inscrits au budget principal 2015 de Toulouse Métropole et 272 M€ pour l'intégralité des budgets.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le montant des dépenses **d'équipement direct** représente **77%** des dépenses et **celui des fonds de concours 22%**.

Les dépenses d'équipement

En 2015, le conseil de communauté votera la plus grande part de ses opérations en procédure d'autorisation de programmes-crédits de paiement afin d'avoir une meilleure adéquation entre les prévisions budgétaires annuelles et leur réalisation.

Les autorisations de programmes déjà votées seront adaptées en cours d'année 2015 en fonction de la programmation pluriannuelle des investissements qui sera retenue au premier trimestre 2015.

Le montant des autorisations de programmes en cours en 2015 est de 1,5 milliard d'euros. Sur ces 1,5 milliard d'euros, 511 M€ correspondent aux réalisations de crédits de paiement de 2010 à 2013, 200 M€ aux crédits de paiement prévus en 2014. Il en résulte que les engagements actuels à partir de 2015 représentent 842 M€ restant à exécuter. Sur ces 842 M€, 204 M€ sont inscrits au budget 2015 (206 ont été inscrits en 2014).

La liste des opérations affectées aux autorisations de programmes sera communiquée et votée lors du conseil communautaire.

Les opérations 2015 au sein de la programmation pluriannuelle communautaire : 241.5 M€

Comme le montrent les tableaux page 28 et 29, les opérations de Toulouse Métropole sont déclinées en quatre volets :

► Premier volet : les enveloppes locales d'espaces publics, 59 M€

Les enveloppes locales en 2015 représentent 1/4 du budget d'investissement. Au budget primitif les crédits qui ont été inscrits correspondent :

→ Aux crédits de paiement des autorisations de

Le programme d'équipement de Toulouse Métropole

PRESENTATION BP 2015					
En millions d'euros	Les autorisations de programmes en cours(2010-2020)	Les autorisations de programmes réalisées au 31/12/2013	Les crédits de paiement dans le budget 2015	Les crédits annuels dans le budget 2015	Les crédits totaux proposés dans le budget 2015
1er volet : les enveloppes locales d'espace public	426,79	280,67	59,30		59,30
-Toulouse	254,15	166,32	41,05		41,05
-Autres communes	172,64	114,35	18,25		18,25
2ème volet : les programmes annuels récurrents nécessaires à l'exercice des compétences				12,77	12,77
- Systèmes d'information				3,01	3,01
- Parc auto				2,59	2,59
- Bâtiments				5,15	5,15
- Archéologie				0,01	0,01
- Participation à l'Agence France Locale				0,85	0,85
- Divers				1,16	1,16
3ème volet : Equipements et territoires métropolitains	404,04	103,23	61,30	11,75	73,05
Grands Projets	236,50	45,16	38,46	2,66	41,12
Parc des Expositions	17,80		10,50	2,31	12,81
- Acquisitions foncières	17,80		10,50	0,10	10,60
- Construction des bâtiments				2,21	2,21
Montaudran	98,21	15,02	13,60	0,35	13,94
-Aménagement ZAC	4,60	3,71	0,21		0,21
-Voirie	60,11	6,49	4,39		4,39
- Conservatoire des Mécaniques	18,50	4,82	4,00		4,00
- Espace Mémoire	15,00		5,00	0,35	5,35
Grand Parc Garonne	53,99	5,49	8,83		8,83
LGV	66,50	24,65	5,54		5,54
- GPSO	11,15	6,37	1,24		1,24
-Tronçon Tours Bordeaux	55,25	18,28	4,30		4,30
-Toulouse Narbonne	0,10				
Grand Projet de Ville	70,98	28,94	9,91		9,91
- Grand Projet de Ville	70,98	28,94	9,91		9,91
Participations aux ZAC, PUP et acquisitions foncières	79,61	22,12	10,33	4,77	15,10
- Oncopôle	17,00	12,00	0,80		0,80
- Ramassiers	47,54	7,03	5,91		5,91
- Gramont				1,00	1,00
- Andromède				0,33	0,33
- ZAC Jean Gilles				0,81	0,81
- Acquisitions foncières	8,02	3,06	2,34	2,63	4,97
- PUP Ecopôle	0,98	0,03	0,10		0,10
- PUP Pradelle	1,20		0,25		0,25
- PUP La Violette	3,96		0,08		0,08
- PUP Tucol	0,91		0,86		0,86
Grands Projets -études	9,22	4,48	1,66	2,27	3,93
- Toulouse Euro Sud-Ouest	4,55	1,95	1,00	1,00	2,00
- OPC Grands projets	0,40		0,19		0,19
- Innovation Ville de Demain				0,89	0,89
- Mirail Garonne	0,45	0,35			
- Etudes Grand Territoire Est	0,30				
- Etudes pour les opérations d'aménagement	3,53	2,18	0,47	0,25	0,72
- Gestion des voies d'eau				0,11	0,11
- Fabrique urbaine				0,02	0,02
Projets culturels	7,73	2,53	0,93	0,05	0,98
- Mix Art	2,73	0,01	0,10		0,10
- Aéroscofia	5,00	2,53	0,83		0,83
- Grosses réparations locaux Nouveaux Territoires de l'Art				0,05	0,05
Stadium				2,00	2,00
- Stadium				2,00	2,00
4ème volet : Les politiques publiques	722,80	127,27	83,91		96,42
Enseignement recherche campus	85,81	10,29	12,90	1,27	14,17
- CPER	10,76	7,32	0,00	1,25	1,25
-Immobilier Toulouse Montaudran Aérospatiale Sud et Institut de recherche technologique	51,88		8,88		8,88
- Renforcement fonctions supérieures	2,74	0,24	0,70		0,70
- Toulouse Campus	8,88	1,00	1,50		1,50
- Université ouverte	5,10				
- Navigation par satellites	0,95	0,62	0,12		0,12
- Toulouse Scool of Economics	5,50	1,10	1,70		1,70
- Pilotage				0,02	0,02
Habitat	167,64	36,60	20,70		20,70
- DAP Logement social public	74,58	22,92	7,00		7,00
- DAP Logement social public/fonds propres	59,63	9,71	7,61		7,61
- Logement social étudiants	1,20		0,24		0,24
- GPV(ANRU)	11,07	2,16	2,50		2,50
- OPAH Copropriétés	0,80		0,26		0,26
- Logements du grand projet de ville	0,59				
- Réhabilitation habitat public (performance énergétique)	6,10	1,81	0,50		0,50
- Convention cadre habitat public	12,98		1,89		1,89
- Guichet unique ANAH	0,70		0,70		0,70

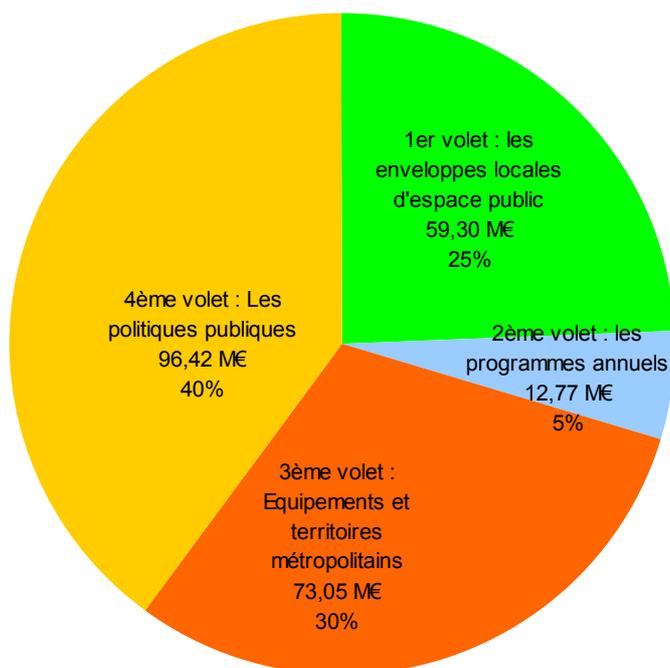
PRESENTATION BP 2015					
En millions d'euros	Les autorisations de programmes en cours(2010-2020)	Les autorisations de programmes réalisées au 31/12/2013	Les crédits de paiement dans le budget 2015	Les crédits annuels dans le budget 2015	Les crédits totaux proposés dans le budget 2015
Déplacements et infrastructures	404,64	56,03	40,18	1,81	41,99
- PDMI-Voies d'Etat	24,72	1,38	7,56		7,56
- LMSE	59,33	33,29	2,10		2,10
- Jonction Est	57,00		0,10		0,10
- Echangeur de Soupetard	2,74	1,93			
- Chemin de Fenouillet	5,21	0,10			
- BUN	146,71	6,00	7,00		7,00
- Avenue Eisenhower	18,87	0,19	0,10		0,10
- Franchissements Garonne	12,49	0,18	0,10		0,10
- Franchissements Empalot	4,61	0,11	0,25		0,25
- Ligne Garonne	11,10	0,33	4,27		4,27
- Plan vélo	19,82	11,04	2,03	0,13	2,16
- Couloirs de bus	13,90		7,55	1,38	8,93
- Amélioration des déplacements	2,23	0,64	0,68	0,22	0,90
- Edouard Belin	3,20	0,09			
- PUP Barquil	0,55	0,03	0,12		0,12
- PUP Capió	8,63	0,22	1,91		1,91
- PUP Casino	9,19	0,39	5,26		5,26
- Route de Revel	3,21	0,08	0,41		0,41
- Grand Selve	0,39	0,02			
- Signalisation lumineuse				0,08	0,08
- Desserte Nord Ouest	0,53		0,53		0,53
- Franchissement mise aux 4 voies	0,20		0,20		0,20
Parkings				0,16	0,16
- Parking souterrain Bagnac				0,16	0,16
TELMUT				0,03	0,03
- TELMUT				0,03	0,03
Pluvial :	28,16	12,47	7,02		7,02
- Schéma directeur assainissement	10,61	2,64	3,18		3,18
- Branchements	1,62	0,62	0,50		0,50
- Dévoiements	2,92	2,32	0,38		0,38
- Réhabilitation	1,76	0,04	1,45		1,45
- Urbanisation	11,26	6,84	1,51		1,51
Déchets :	20,03	6,79	1,20	5,04	6,24
- Colonnes enterrées	10,32	2,48	0,74		0,74
- Daturas et centre de tri	2,50	2,24		0,22	0,22
- Décartonneur	1,19	1,09			
- Acquisition de bennes				2,92	2,92
- Collecte de déchets				0,78	0,78
- Gestion des déchets				0,48	0,48
- Valorisation des déchets				0,04	0,04
- Traitement de la propreté	6,03	0,98	0,47	0,60	1,07
Réseaux électrification				0,60	0,60
- Extension des réseaux d'électrification				0,60	0,60
Ecologie urbaine	0,70		0,08	0,73	0,81
- Nature et agriculture en ville	0,70		0,08	0,31	0,39
- Zones humides				0,01	0,01
- Plan de Prévention du Bruit pour l'Environnement				0,32	0,32
- Climat Energie				0,09	0,09
Urbanisme :				0,44	0,44
- Elaboration des documents d'urbanisme				0,44	0,44
Bases de loisirs	0,51	0,46	0,02	0,69	0,70
- Bases de loisirs	0,51	0,46	0,02	0,69	0,70
Entretien zones d'activités				0,32	0,32
- Entretien patrimoine végétal				0,32	0,32
Cimetières	4,00	1,80	1,00		1,00
- Cimetières	4,00	1,80	1,00		1,00
Aires d'accueil des gens du voyage	1,03	0,02			
- Aires d'accueil des gens du voyage	1,03	0,02			
Développement économique	10,27	2,82	0,80	1,43	2,23
- Pépinières	1,87	1,87		0,18	0,18
- Aides au développement industriel	0,90	0,65			
- Aides aux entreprises	2,40	0,29	0,80		0,80
- MINT	5,10			1,25	1,25
	1 553,63	511,17	204,51	37,02	241,53

programmes 2010-2011 et 2012-2014 qui ne sont pas encore réalisées permettant ainsi d'achever les opérations en cours.

→ De nouvelles autorisations de programme sont créées pour l'engagement des programmes de

2015. Leurs montants sont de 6 mois d'enveloppes locales et les crédits de paiement correspondants représentent 4 mois d'enveloppes locales. Les montants seront actualisés lors d'une décision modificative en fonction des enveloppes

Les crédits de paiement du budget 2015



retenues dans la future programmation pluriannuelle. Une partie des crédits dédiée à la voirie de proximité sera mutualisée avec les crédits affectés aux voiries structurantes.

Deuxième volet : les programmes annuels récurrents nécessaires à l'exercice des compétences , 13 M€

Les dépenses liées **au fonctionnement des services** (bâtiments, informatique, véhicules) de la communauté représentent 13 M€. En 2015, la communauté urbaine versera la deuxième part de sa participation au capital de l'Agence France Locale (0,8 M€), établissement financier créé pour financer les collectivités locales. La participation totale sera de 2,5 M€, versés en 3 années.

Troisième volet : les grands équipements et territoires de développement métropolitain , 73 M€

Les grands projets d'agglomération doivent permettre à notre agglomération de maintenir son rang de métropole attractive, dynamique, durable et solidaire :

Le nouveau **Parc des Expositions** dont l'agglomération souhaite se doter : les crédits inscrits (13 M€) permettent de poursuivre les études et de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à son implantation à Aussonne.

Toulouse rayonne par la qualité de ses universités et de ses pôles de recherche. Dédié à l'accueil d'activités innovantes et universitaires, le site **Montaudran Aérospatial** (14 M€) prend forme avec son programme de voiries, d'habitat, de développement du Campus scientifique, l'implantation du Conservatoire des Mécaniques et les travaux de la Piste et des Jardins de la Ligne, espaces mémoire de l'Aéropostale.

Le **Grand Parc Garonne** : ce projet très qualitatif concerne 7 communes. Il a pour ambition de mettre en valeur la richesse des milieux naturels

situés sur les rives de la Garonne, de préserver les paysages et d'offrir aux habitants 3000 hectares de lieux de loisirs, de rencontres et de promenade (9 M€).

La **Ligne à Grand Vitesse**, 5,5 M€

Ces crédits sont principalement destinés au financement du tronçon de Tours à Bordeaux et à celui des études engagées pour la partie de Bordeaux à Toulouse.

Les opérations d'aménagement (Oncopole, Ramassiers, Andromède, Monges, ZAC Garonne...) se poursuivent avec des enveloppes significatives qui leur sont consacrées : 8.9 M€ de participations aux déficits ou de construction de voiries de desserte. S'ajoutent à ces opérations en concession, les PUP pour 1.3 M€ et 5 M€ d'acquisitions foncières.

Le **Grand Projet de Ville** représente 71 M€ d'effort de Toulouse Métropole en faveur des quartiers d'Empalot, la Reynerie, Bellefontaine. Pour 2015, le montant inscrit est de 10 M€ permettant de continuer à réaliser les opérations de renouvellement urbain et les chantiers de rénovation des espaces publics.

Enfin dans les études urbaines (4 M€) notons la poursuite des travaux de Toulouse EuroSudOuest (autour du quartier de la gare Matabiau), de l'OPC (0.2 M€) pour Ordonnancer, Piloter et Coordonner les différents projets du Centre de la métropole toulousaine (Toulouse Centre, Réseaux structurants métropolitains du PDU, Toulouse EuroSudOuest et le Grand Parc Garonne), et diverses études d'aménagement préparant les projets futurs de la Métropole.

Les projets culturels et sportifs (3 M€) seraient répartis de la façon suivante :

- Aéroscopia : une AP de 5 M€ et un CP de 0,8 M€
- Mix Art Myrys : une AP de 2,7 M€ et un CP de 0,1 M€
- Des crédits de maintenance des autres

Nouveaux Territoires de l'Art tels que l'Usine et la Grainerie

- La participation à la rénovation du stadium est de 2 M€

► **Le quatrième volet : les politiques publiques, 96 M€**

Ce quatrième volet consacré aux interventions structurantes et aux politiques de proximité de l'agglomération représente la plus grande partie des enveloppes financières.

• **L'enseignement et la recherche : 14 M€**

Domaine prioritaire de la programmation pluriannuelle, l'effort en faveur de l'enseignement et la recherche va être consacré principalement :

- A la construction de l'Institut de recherche technologique, 8,9 M€ en 2015 pour un projet de 52 M€
- au CPER : 1,25 M€
- A Toulouse Campus, 1,5 M€
- A la navigation par satellite : une aide de 0,12 M€
- A Toulouse School of Economics : un projet total de 5.5 M€ avec un CP de 1,7 M€ en 2015
- A l'aide au renforcement des centres de décisions économiques, 0,7 M€

L'habitat : 21 M€ en crédits de paiement.

C'est un axe essentiel des politiques communautaires qui augmente de 1 M€ par rapport à 2014. Les actions engagées sont maintenues comme l'aide à la pierre (7 M€ de crédits de l'Etat et 8 M€ complémentaires sur les fonds communautaires) et de nombreux chantiers se poursuivent :

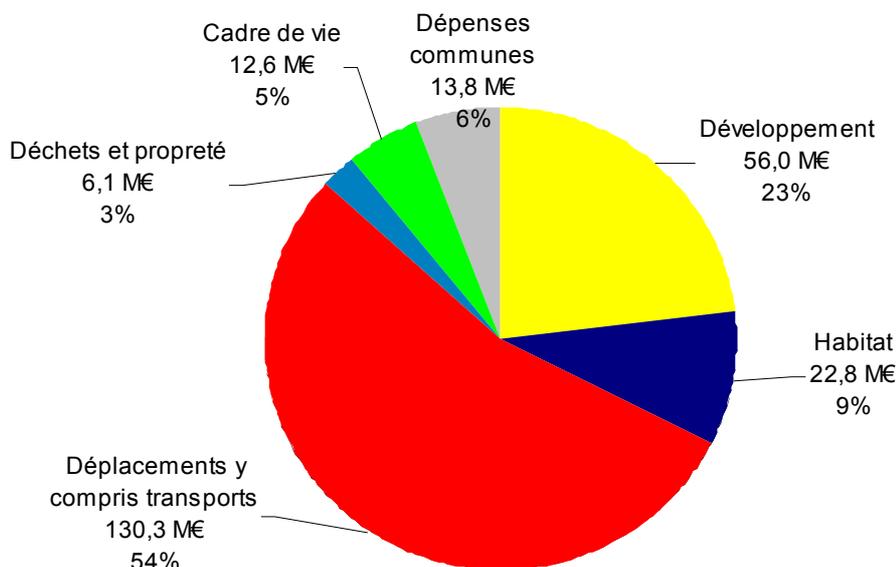
- Pour le logement étudiant, une AP de 1.2 M€ et un CP 2015 de 0.24 M€
- Pour le GPV, une AP de 11 M€ et un CP

<p>2015 de 2,5 M€</p> <p>→ Pour la réhabilitation de l'habitat social public un programme de 6 M€ et de 0,5 M€ en CP</p> <p>→ Pour les copropriétés en difficulté, 0,3 M€</p> <p>→ Pour le nouveau partenariat avec Habitat Toulouse, une AP de 13 M€ et un CP de 1,9 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grands projets d'amélioration des déplacements sur l'agglomération. <p>→ Les programmes structurants multimodaux en maîtrise d'ouvrage : ils représentent 12 M€ de CP : LMSE, BUN, chemin de Fenouillet, Eisenhower...</p> <p>→ Les opérations structurantes de déplacements en partenariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La ligne Garonne : 4 M€ ✓ Les voiries d'Etat : 8 M€ ✓ L'aménagement de couloirs de bus dont les lignes 16 et 64 financés par Tisséo, 9 M€ ✓ Les PUP Capio, Casino et Barquill (projet urbain partenarial) : 9 M€ <p>→ Les pistes cyclables : après un effort exceptionnel pendant les 5 dernières années ce sont 2 M€ qui sont inscrits en 2015, destinés à développer le réseau cyclable métropolitain. En outre l'ensemble des projets et opérations de déplacement nouveaux présente un volet concernant les « modes doux » de circulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Cadre de vie va regrouper les services de proximité comme les déchets et la propreté (6 M€), l'assainissement pluvial (7 M€) ou les bases de loisirs (0,7 M€), l'urbanisme pour la réalisation du PLU (0,4 M€) et les actions en faveur de l'écologie urbaine (0,8 M€). <p>Les interventions en matière de développement économique : Toulouse Métropole</p>	<p>intervient pour encourager et promouvoir certains secteurs d'activités économiques autour des pépinières d'entreprises notamment (2 M€).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des travaux concernant deux récentes compétences de Toulouse Métropole sont engagés : la création de cimetières pour 1 M€ et les aires d'accueil des gens du voyage pour lesquelles aucun crédit n'est provisionné dans l'attente d'une décision sur les projets à venir. <p>Les crédits 2015 ont donc été prévus pour réaliser les engagements sans obérer les décisions qui viendront actualiser prochainement la programmation pluriannuelle.</p> <p>Les dépenses d'équipement par compétence</p> <p>Les tableaux et graphiques indiquent la répartition des dépenses d'équipement par secteur d'activité. Le poids de chaque compétence est exactement le même qu'en 2014.</p> <p>Comme en fonctionnement les enveloppes budgétaires consacrées aux déplacements sont prépondérantes et représentent 54% des dépenses totales (54% en 2014).</p> <p>20% des dépenses sont consacrés au développement économique et urbain, qui est le deuxième secteur d'investissement de Toulouse Métropole. Il s'agit d'une mission essentielle des communautés urbaines (20% en 2014).</p> <p>Le cadre de vie représente 7%, un point de plus qu'en 2014. Si on consolide les budgets de Toulouse Métropole, le poids de ce secteur est de 15% du fait de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>La part consacrée à l'habitat montre les efforts significatifs de Toulouse Métropole pour cette compétence : 9% pour l'habitat en 2015 à l'identique de 2014.</p> <p>Les dépenses d'administration sont stables et représentent 5% du budget 2015 comme en 2014.</p>
--	--

Les dépenses d'équipement par secteur d'activité

En euros	BP 2014	Budget total 2014	BP 2015	Structure des dépenses au BP 2015
Développement économique et recherche	21,86	32,30	28,75	8,6%
Aménagement urbain	29,66	26,38	27,24	11,6%
Développement	51,52	58,69	55,99	20,2%
Habitat	24,00	23,52	22,80	9,4%
Habitat	24,00	23,52	22,80	9,4%
Voirie	130,10	133,31	124,52	51,1%
Transports	7,48	9,47	5,74	2,9%
Déplacements	137,58	142,78	130,26	54,0%
Déchets	9,97	13,71	5,17	3,9%
Propreté	1,91	2,56	0,95	0,8%
Déchets et propreté	11,89	16,27	6,13	4,7%
Bases de loisirs	1,95	2,71	0,70	0,8%
Environnement	1,17	0,99	0,81	0,5%
Assainissement	10,04	8,91	7,02	3,9%
Cimetières et crématorium	0,60	1,18	1,00	0,2%
Culture et sport	3,01	3,23	3,07	1,2%
Cadre de vie	16,76	17,02	12,61	6,6%
Total Services au public	241,75	258,28	227,78	94,9%
Sous total dépenses de structure et divers	11,74	20,73	13,76	4,6%
TOTAL	254,67	280,21	241,53	100,0%

Budget principal 2015 les dépenses d'équipement par secteurs d'activité



Le financement de l'investissement

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
	BP 2014	BP 2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal	Part dans le financement 2015
Epargne nette	21,27	16,16	-24,0%	7%
Cessions	2,50	5,43	116,9%	2%
Subventions	39,82	29,98	-24,7%	12%
Remboursements de travaux	11,38	13,61	19,6%	6%
Dotations et divers	32,00	31,00	-3,1%	13%
Total des ressources propres	106,97	96,18	-10,1%	40%
Remboursements de prêts aux budgets annexes et des avances aux SEM	6,44	1,09	-83,1%	0%
Total des ressources hors emprunt	113,41	97,27	-14,2%	40%
Emprunt d'équilibre	141,26	144,27	2,1%	60%
Financement total	254,67	241,53	-5,2%	100%

Le financement des dépenses d'équipement

Pour financer les 241.5 M€ de dépenses d'investissement hors dette (total des dépenses d'investissement diminué du remboursement du capital de la dette) la communauté va :

- Utiliser l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (16 M€) ;
- recevoir des subventions (30 M€), des produits de cessions (5 M€) et d'autres recettes telles que le FCTVA (21 M€) ou les taxes d'urbanisme (10 M€) ;
- Recouvrer des remboursements de travaux pour 14 M€ ;
- Recevoir des remboursements d'avances de 1 M€
- Recourir à l'emprunt pour le complément de financement nécessaire (144M€).

Le FCTVA et les taxes d'urbanisme, 31 M€

Le fonds de compensation de la TVA est de 21 M€ correspondant à 133 M€ de prévisions de dé-

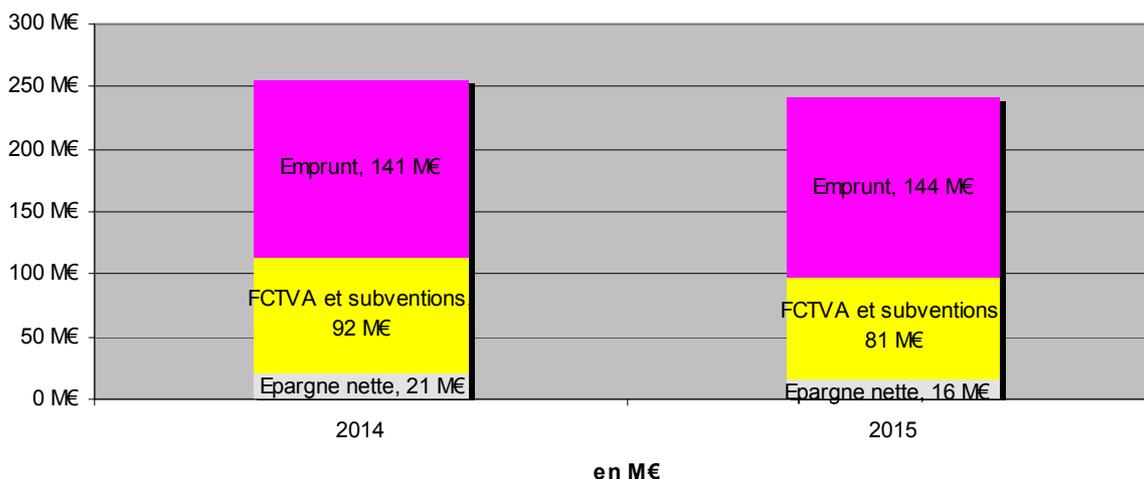
penses éligibles en 2014 (sur 200 M€ de prévisions de réalisation totale des dépenses d'investissement). Les communautés urbaines, à l'identique des communes perçoivent le fonds avec deux années de retard ou un an, si elles bénéficient du plan de relance de 2009, ce qui est le cas pour Toulouse Métropole. Le taux appliqué est de 15,761% en 2014.

En 2014, les prévisions budgétaires ont intégré 2 M€ de Taxe locale d'équipement et 8 M€ de taxe d'aménagement. Pour 2015, la prévision budgétaire concernant les taxes d'urbanisme est de 10 M€ et comprend essentiellement de la taxe d'aménagement. Celle-ci se substitue à la TLE à partir de mars 2012 et devrait sensiblement représenter les mêmes montants que cette dernière en année pleine. Les produits issus de la taxe d'aménagement majorée n'ont pas pu être évalués.

Les subventions d'investissement et participations reçues : 30 M€

Elles sont inscrites en fonction des notifications adressées par les partenaires à Toulouse Métropole : près de 30 M€ sont prévus pour cette nouvelle année budgétaire.

Le financement de l'investissement



L'Etat devrait verser 8 M€ dont 7 M€ pour l'aide à la pierre et 1 M€ de subvention pour les opérations du Grand Projet de Ville. Le Conseil régional et général verseraient chacun 1,7 M€ pour des projets inscrits au Contrat de plan Etat/région. Aucune prévision n'est possible pour le pool routier et l'aide à l'urbanisation des voiries départementales ou les opérations accessoires de la voirie comme les trottoirs... Ces subventions seront inscrites au fur et à mesure des demandes notifiées en cours d'année.

L'Etat verse une dotation calculée à partir du produit des amendes de police de 6.5 M€. Rappelons que cette recette est obligatoirement affectée à la sécurité routière et à l'amélioration de la circulation. La loi MAPTAM a modifié le régime des amendes de police liées au stationnement. Les décrets d'application sont en préparation.

Dans le cadre des actions partenariales, des participations permettent de financer des opérations d'aménagement (PUP, PAE, aides spécifiques, fonds de concours de communes...). 3,7 M€ sont inscrits à ce titre.

Les opérations pour le compte de tiers et de remboursement de travaux : 9,9 M€

Il s'agit principalement de remboursements de Tisséo pour des aménagements de voiries destinés aux transports collectifs.

Les cessions : 5,5 M€

Ces recettes concernent essentiellement des ventes de terrains.

Les autres recettes d'investissement : 1 M€

Certains budgets annexes ont bénéficié de prêts du budget général. Leur remboursement (1 M€) est donc inscrit au budget principal en recettes..

L'emprunt : 144 M€

Le recours à l'emprunt serait de 144 M€ soit 60 % du financement des dépenses d'équipement de 2015. Cependant, compte tenu des délais d'exécution des programmes, il est envisagé une réali-

sation du programme d'investissement 2015 à hauteur de 200 M€. L'emprunt de 144 M€ est donc théorique. Il devrait se situer au compte administratif 2015 autour de 100 M€ et donc représenter 50% du financement des dépenses d'investissement.

Les équilibres

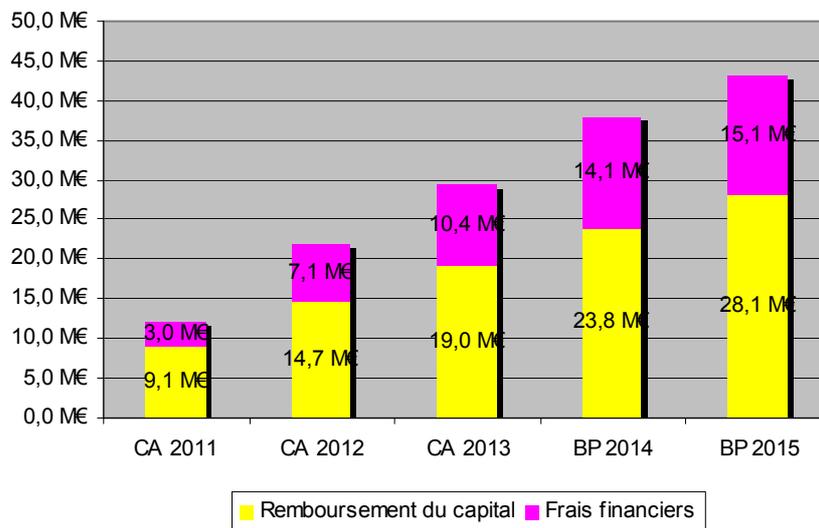
Comme le résume le tableau de la page 34, les **équilibres financiers se révèlent encore satisfaisants** pour cette première année budgétaire en métropole.

Toutefois le recours à l'emprunt reste élevé et les ratios de dette mesurent les tensions qui commencent à apparaître.

Ainsi, le recours à l'emprunt de 90 à 100 millions d'euros en 2014 devrait créer une annuité de dette de 6 millions d'euros environ qui s'additionnera à l'annuité de dette actuelle (43 M€ en totalité).

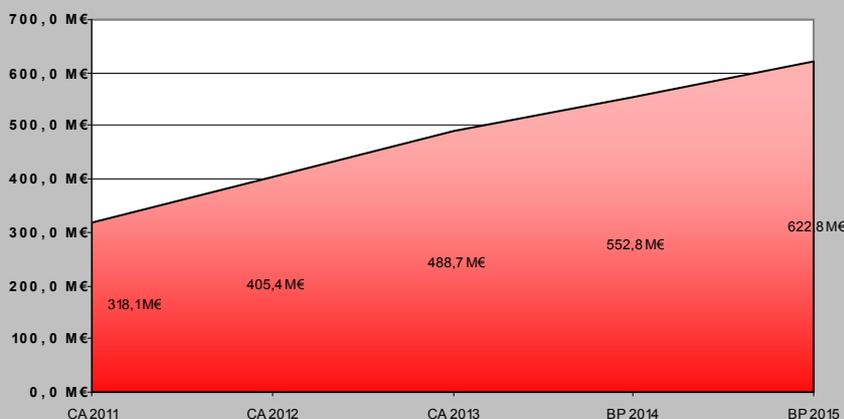
L'encours résultant de ces prévisions passerait de 553 M€ fin 2014 à 623 M€ fin 2015, soit une capacité de désendettement de 14 années. En consolidé (avec les emprunts des budgets annexes) l'encours de la dette passerait de 690 M€ fin 2014 à 774 M€ fin 2015, soit une capacité de désendettement de 13 années.

Evolution de l'annuité de la dette



Cette **montée en charge de l'endettement** doit être considérée comme **une tendance structurelle sans danger tant que Toulouse Métropole garde toutes ses capacités à rembourser son emprunt**. Le programme ambitieux d'investissement doit donc être soutenu par des ressources propres (autofinancement et partenariat) certaines et solides.

Encours de la dette budget principal



L'équilibre des budgets annexes

Le budget assainissement : 37 M€

Ce budget retrace les mouvements financiers de l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées. Les crédits concernant l'assainissement pluvial sont inclus dans le budget principal.

En 2015, l'autofinancement est en légère diminution et passe de 6,4 M€ à 5,7 M€. Les dépenses de fonctionnement progressent plus fortement que les recettes.

L'effort d'équipement se maintient à un niveau élevé, notamment avec de gros renouvellements de réseaux à assurer. Il est couvert par de l'emprunt (12 M€).

Le budget de l'eau : 35 M€

Les recettes d'exploitation augmentent en 2015 au même rythme que les dépenses, soit +5%. L'autofinancement est donc stable. Toutefois l'inflation étant très basse le budget qui intègre une hausse des prix de 2,75 % devrait s'exécuter, en deçà des prévisions.

L'effort d'équipement de 16 M€ est financé :

- ▮ Par de l'autofinancement pour 4 M€
- ▮ Par de l'emprunt pour 12 M€.

	Assainissement				Eau			
	2013	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal	2013	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal
Recettes de fonctionnement	20,61	23,85	23,54	-1%	30,35	34,64	36,49	5%
<i>dont recettes d'exploitation</i>	20,61	23,66	23,35	-1%	30,35	34,64	34,94	1%
Dépenses de fonctionnement	16,70	17,45	17,81	2%	26,06	30,67	32,19	5%
<i>dont intérêts de la dette</i>	1,41	1,10	1,11	1%	0,76	0,80	0,86	7%
Epargne brute	3,91	6,40	5,73	-10%	4,29	3,97	4,29	8%
Dépenses d'investissement	20,47	19,25	19,53	1%	16,77	12,17	15,86	30%
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	3,99	3,60	3,95	10%	0,94	1,58	2,06	
Recettes d'investissement	16,56	12,85	13,81	7%	12,48	8,20	11,57	41%
<i>dont emprunt</i>	13,95	9,20	12,09	31%	12,38	7,37	10,62	44%

Le budget activités immobilières (ou immobilier d'entreprises) : 11 M€

Ce budget permet de comptabiliser les dépenses et les recettes de l'activité immobilière de Toulouse Métropole : pépinières et hôtels d'entreprises et les équipements d'intérêts généraux d'Aéroconstellation. L'autofinancement de ce budget est stable. Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 0.7 M€ afin de financer des travaux dans les pépinières.

Le budget Infrastructures Métropolitaines de télécommunication (IMT) : 12 M€

Ce budget permet de tenir une comptabilité distincte, comme cela est prévu par la loi, pour les investissements réalisés en fibres optiques par la collectivité d'une part. D'autre part, depuis le 1er janvier 2011, est intégrée dans ce budget, la gestion des installations de réseaux physiques de télécommunication.

De 2012 à 2014, des travaux d'extension du réseau de fibre optique ont été engagés pour 13 M€. Ces travaux seront entièrement financés par emprunt. Les recettes de location de ces nouveaux réseaux viendront couvrir les annuités d'emprunt à partir de 2015.

° Les montants indiqués représentent la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement hors opérations d'ordre

Rapport de présentation du budget 2015

	Immobilier d'entreprises				IMT			
	2013	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal	2013	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal
Recettes de fonctionnement	9,79	10,66	11,19	5%	1,65	1,96	2,20	12%
<i>dont recettes d'exploitation</i>	5,99	7,25	8,48	17%	1,65	1,96	2,20	12%
<i>dont subvention d'équilibre</i>								
Dépenses de fonctionnement	7,31	8,31	8,70	5%	0,41	0,69	0,93	35%
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,53	0,50	0,47	-6%	0,04	0,18	0,40	122%
Epargne brute	2,49	2,35	2,49	6%	1,24	1,27	1,27	0%
Dépenses d'investissement	2,56	2,60	2,78	7%	10,83	4,71	2,22	-53%
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	1,93	2,06	2,03	-1%	0,00	0,70	1,30	
Recettes d'investissement	0,07	0,25	0,29	14%	9,59	3,44	0,95	
<i>dont subventions</i>	0,00	0,25	0,18		0,00	0,00	0,00	
<i>dont emprunt</i>	0,07	0,00	0,11		9,59	3,44	0,95	

L'aérodrome de Lasbordes : 0.2 M€

Cet aérodrome a été transféré par l'Etat en 2007. En 2015, le budget de fonctionnement représente 0,17 M€ euros de recettes (produit de la taxe d'atterrissage, des loyers des bâtiments mis à disposition des clubs et dotation de décentralisation de l'Etat) qui couvriront les dépenses de fonctionnement de 0,12 M€ et d'investissement de 0,03 M€.

Le crématorium : 1 M€

Il s'agit d'un nouveau budget annexe, les métropoles étant compétentes en matière de gestion et de création des crématoriums. Il s'agit d'un équipement transféré par la ville de Toulouse. Les recettes d'exploitation financent les dépenses de fonctionnement (1,04 M€) et d'investissement (0,06 M€).

Aérodrome de Lasbordes				
	2013	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal
Recettes de fonctionnement	0,14	0,16	0,17	10%
<i>dont recettes d'exploitation</i>	0,14	0,14	0,17	21%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de fonctionnement	0,12	0,13	0,12	-8%
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,00	0,00	0,00	
Epargne brute	0,02	0,03	0,05	100%
Dépenses d'investissement (hrs dette)	0,05	0,03	0,03	0%
Recettes d'investissement (hrs dette)	0,03	0,00	0,00	
<i>Emprunt</i>	0,03	0,00	0,00	
Crématorium				
	2013	2014	2015	
Recettes de fonctionnement			1,10	
<i>dont ventes de terrains</i>				
<i>dont subvention d'équilibre</i>				
Dépenses de fonctionnement			1,04	
<i>dont intérêts de la dette</i>				
Epargne brute			0,06	
Dépenses d'investissement (hrs dette)			0,06	
Recettes d'investissement (hrs dette)			0,00	
<i>Emprunt</i>				

Les ZAC et lotissements

Les budgets des ZAC disposent d'une comptabilité de stocks de terrains aménagés. Les principes sont les suivants : les dépenses d'acquisition et d'aménagement de ces terrains sont enregistrées en fonctionnement puis immobilisées dans un compte de la section d'investissement qui retrace la valeur des terrains aménagés.

Les cessions de terrains sont également enregistrées en fonctionnement et chaque vente fait l'objet d'une sortie de « stocks ».

Pour cette raison la présentation des budgets ci-après fait surtout apparaître des dépenses et recettes réelles en section de fonctionnement.

Le budget de la ZAC de l'Oncopôle : 2 M€

En 2015, les travaux sont en phase de diminution. Ils représenteront 1 M€ financés par 0,4 M€ de ventes et une subvention d'équilibre de 0,8 M€. L'excédent permettra de rembourser l'emprunt contracté pour l'opération.

Le budget 4 saisons à Fonbeauzard : 0.05 M€

Les aménagements sont en cours de finalisation. Les recettes de cessions couvrent les dépenses restantes.

	Oncopôle				4 Saisons Fonbeauzard			
	2013	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal	2012	2014	2015	Variation BP 2015/ BP 2014 en nominal
Recettes de fonctionnement	4,40	2,20	1,30	-41%	0,04	0,03	0,05	67%
<i>dont ventes de terrains</i>	2,40	2,20	0,41	-81%	0,04	0,04	0,05	14%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	2,00	0,00	0,80					
Dépenses de fonctionnement	3,45	2,62	1,30	-50%	0,04	0,03	0,05	67%
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,09	0,22	0,22	0%	0,00	0,00	0,00	
Epargne brute								
Dépenses d'investissement (hrs dette)			0,67					
Recettes d'investissement (hrs dette)	0,00	0,99	0,67					
<i>dont subventions</i>			0,00					
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,27	0,67					

Annexes

Note méthodologique

Le budget et le vote des taux d'imposition

Pour l'adoption de ce budget 2015, le conseil de communauté de Toulouse Métropole va procéder en deux temps :

- ▶ En décembre 2014, le budget primitif qui sera soumis au vote, sera établi sur des éléments estimés de croissance des bases d'imposition et des dotations de l'Etat.
- ▶ Puis, en avril 2015, après notification par les services de l'Etat des bases d'imposition, du montant de la CVAE, de l'IFER et de la TAS-COM ainsi que des autres concours financiers, le Conseil sera en mesure d'adopter, comme chaque année, les taux de cotisation foncière des entreprises et des taxes ménages.

A cette occasion, les ajustements budgétaires seront pris en compte dans une décision modificative n°1, complémentaire au budget primitif.

La procédure budgétaire

Pour ce budget 2015, les services de la communauté ont élaboré leurs propositions budgétaires en s'appuyant sur une segmentation des activités tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'exécution du budget 2014 permettra ainsi de mesurer les moyens alloués à chaque projet communautaire.

Le budget reste présenté comme cela est prévu dans les normes réglementaires et comptables : M14 pour le budget principal, les budgets des ZAC, lotissements, infrastructures métropolitaines de télécommunication, immobilier d'entreprises ,

et M4 pour les budgets assainissement, eau, crématorium et Lasbordes.

Lecture des tableaux

Dans les tableaux d'analyse, les évolutions indiquées sont des évolutions nominales. Les évolutions réelles c'est-à-dire retraitées de l'inflation n'apparaissent pas car celle-ci est très faible retraitent l'inflation.

Population

La population de Toulouse Métropole est de 727 016 habitants (dernier arrêté connu de décembre 2013 prenant en compte la population INSEE de 2011).

ABREVIATIONS

4 T : 4 Taxes	PVA : Plafonnement en fonction de la Valeur Ajoutée
AC : Attribution de Compensation	RA : Redevance Assainissement
AP : autorisations de programmes	REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CIF : Coefficient d'Intégration Fiscale	SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle
CA : Communautés d'Agglomération	SPPS : Suppression Progressive de la Part Salaires
CC : Communautés de Communes	TA : taxe d'aménagement
CET : contribution économique territoriale	TAM : taxe d'aménagement majorée
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
CP : crédits de paiement	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CU : Communautés Urbaines	TH : Taxe d'Habitation
CVAE : cotisation à la valeur ajoutée	TLE : taxe locale d'équipement
DC : Dotation de Compensation	TMN : Taux Moyen National
DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	TMP : Taux Moyen Pondéré
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	TP : Taxe Professionnelle
DGN : Dotation Globale de Neutralisation	TPU : Taxe Professionnelle Unique
DI : Dotation d'Intercommunalité	TPZ : Taxe Professionnelle de Zone
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire	VP : Valeur de Point
DSU : Dotation de solidarité urbaine	ZAC : zone d'aménagement concertée
DSR : Dotation de solidarité rurale	ZAE : Zone d'Activité Economique
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
FA : Fiscalité Additionnelle	
FB : Foncier Bâti	
FCTVA : Fonds de compensation de la TVA	
FNB : Foncier Non Bâti	
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	
FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique	
IFER : imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux	
IM : Impôts Ménages	
LF : Loi de Finances	
NTA : nouveaux territoires de l'Art	
PAE : projet d'aménagement d'ensemble	
PF : Potentiel Fiscal	
Pfi : Potentiel Financier	
Pfia : potentiel financier agrégé	
PLF : projet de loi de finances	
PUP : projet urbain partenarial	

DEFINITIONS

Abattements : réductions appliquées sur les bases d'imposition de la taxe d'habitation des résidences principales. Les abattements sont obligatoires pour charges de famille. Les collectivités locales peuvent, d'autre part, instituer un abattement général qui s'applique à l'ensemble des redevables, et un abattement spécial réservé aux non-imposables sur le revenu et dont la valeur locative n'excède pas un certain montant.

Attribution de Compensation : attribution à caractère obligatoire versée à une commune membre par le groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle permet de lui restituer le produit de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant le passage en FPU (y compris les compensations pour suppression progressive de la part salaire et zones de redynamisation urbaine / zones franches urbaines), corrigé du montant des impôts et compensations ménages que le groupement prélevait auparavant sur le territoire de la commune et des charges que celle-ci transfère.

Bases brutes Potentiel Fiscal : bases d'imposition utilisées pour le calcul du potentiel fiscal.

Pour la taxe d'habitation, il s'agit des valeurs locatives brutes diminuées des exonérations fixées par l'état. Les abattements de taxe d'habitation décidés par les collectivités ne viennent donc pas diminuer les « bases brutes potentiel fiscal » de taxe d'habitation. Pour les taxes foncières et la Cotisation foncière des entreprises, les « bases brutes potentiel fiscal » sont égales aux bases nettes d'imposition augmentées des exonérations votées par la collectivité.

Base d'imposition : elle sert à calculer l'impôt de chaque contribuable. Elle est égale à la valeur locative cadastrale pour la taxe d'habitation, au revenu net cadastral pour les taxes foncières et la Cotisation foncière des entreprises.

Dotations d'intercommunalité : La dotation d'intercommunalité des CU est de 60 € par habitant. Depuis 2014 elle est diminuée de la part relative au redressement des finances publiques.

Dotations de compensation : dotation créée en 2004. Elle est égale à la somme de la compensation SPPS 2003 et indexée selon l'évolution de la dotation de compensation des communes.

Dotations de Solidarité Communautaire : allocation, facultative pour les communautés de communes et pour les communautés d'agglomération et obligatoires dans le cas des communautés urbaines, que le regroupement verse aux communes. Son enveloppe globale correspond à une partie de la croissance du produit fiscal du groupement. Le partage de la DSC s'effectue en fonction de critères choisis par les membres du conseil communautaire.

Epargne brute : elle est égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Epargne de gestion : différence entre les recettes de fonctionnement et les recettes de dépenses courantes de gestion.

Epargne nette : elle représente l'épargne brute diminuée du remboursement annuel du capital de la dette.

DEFINITIONS

Plafonnement : ce terme désigne désormais la limitation du montant de la cotisation économique territoriale par rapport à la valeur ajoutée de l'entreprise au cours de la période de référence.

Population DGF : population égale à la population totale (ou population INSEE) augmentée d'une personne par résidence secondaire et par place de caravanes

Révision : réexamen et mise à jour des évaluations foncières pour la totalité des propriétés bâties ou non bâties. La procédure est fixée par lois de finances.

Suppression Progressive de la Part Salaires (SPPS) : dispositif d'abattement mis en œuvre par la loi de finances pour 1999 conduisant, en 2003, à la suppression totale de la fraction des salaires pris en compte dans la base d'imposition à la taxe professionnelle.

Taux moyen pondéré : le calcul d'un taux d'imposition moyen pour plusieurs collectivités est égal au rapport entre la somme des produits fiscaux et la somme des bases d'imposition. C'est donc le taux qui, appliqué à l'ensemble des bases, permet d'obtenir l'ensemble des produits. Lorsque le taux moyen est par ailleurs consolidé (c'est-à-dire qu'il concerne à la fois les communes et le groupement), les bases de référence sont les bases communales, éventuellement majorées des bases de fiscalité professionnelle de zone, ou les bases intercommunales en cas de fiscalité professionnelle unique.

Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	77 395 233,00	76 269 467,00	76 269 467,00	76 269 467,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	152 284 067,00	152 242 030,00	152 242 030,00	152 242 030,00
014	Atténuations de produits	296 900 000,00	314 036 802,00	314 036 802,00	314 036 802,00
65	Autres charges de gestion courante	189 429 250,00	180 229 801,00	180 229 801,00	180 229 801,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	726 000,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
Total des dépenses de gestion courante		716 734 550,00	723 468 100,00	723 468 100,00	723 468 100,00
66	Charges financières	14 100 000,00	15 065 000,00	15 065 000,00	15 065 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 361 000,00	1 369 300,00	1 369 300,00	1 369 300,00
022	Dépenses imprévues	-	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		732 195 550,00	740 052 400,00	740 052 400,00	740 052 400,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 698 749,00	2 430 801,00	2 430 801,00	2 430 801,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	39 060 000,00	42 000 000,00	42 000 000,00	42 000 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		44 758 749,00	44 430 801,00	44 430 801,00	44 430 801,00
TOTAL		776 954 299,00	784 483 201,00	784 483 201,00	784 483 201,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	30 718 894,00	32 334 865,00	32 334 865,00	32 334 865,00
73	Impôts et taxes	546 026 000,00	566 443 251,00	566 443 251,00	566 443 251,00
74	Dotations et participations	172 639 556,00	160 113 626,00	160 113 626,00	160 113 626,00
75	Autres produits de gestion courante	25 472 127,00	23 597 191,00	23 597 191,00	23 597 191,00
Total des recettes de gestion courante		775 016 577,00	782 648 933,00	782 648 933,00	782 648 933,00
76	Produits financiers	227 722,00	204 268,00	204 268,00	204 268,00
77	Produits exceptionnels	1 530 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00	1 430 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		776 774 299,00	784 283 201,00	784 283 201,00	784 283 201,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	180 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL		776 954 299,00	784 483 201,00	784 483 201,00	784 483 201,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	784 483 201,00
--	-----------------------

Budget principal

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 760 682,45	11 406 028,46	11 406 028,46	11 406 028,46
204	Subventions d'équipement versées	63 261 399,85	53 998 204,68	53 998 204,68	53 998 204,68
21	Immobilisations corporelles	49 268 753,35	61 374 971,70	61 374 971,70	61 374 971,70
23	Immobilisations en cours	118 197 480,93	99 227 637,91	99 227 637,91	99 227 637,91
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	242 488 316,58	226 006 842,75	226 006 842,75	226 006 842,75
13	Subventions d'investissement	40 000,00	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	184 304 400,00	168 066 010,00	168 066 010,00	168 066 010,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	1 180 000,00	868 300,00	868 300,00	868 300,00
27	Autres immobilisations financières	290 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	185 814 400,00	170 234 310,00	170 234 310,00	170 234 310,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	10 675 000,00	13 358 970,00	13 358 970,00	13 358 970,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	438 977 716,58	409 600 122,75	409 600 122,75	409 600 122,75
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	180 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	13 437 000,00	9 350 000,00	9 350 000,00	9 350 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 617 000,00	9 550 000,00	9 550 000,00	9 550 000,00
	TOTAL	452 594 716,58	419 150 122,75	419 150 122,75	419 150 122,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	39 818 151,00	29 975 037,00	29 975 037,00	29 975 037,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	302 256 416,58	284 261 680,75	284 261 680,75	284 261 680,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	1 050 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes d'équipement	343 124 567,58	314 386 717,75	314 386 717,75	314 386 717,75
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000 000,00	31 000 000,00	31 000 000,00	31 000 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 400,00	3 700,00	3 700,00	3 700,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	5 391 000,00	1 088 334,00	1 088 334,00	1 088 334,00
24	Produits des cessions d'immobilisations	2 504 000,00	5 431 600,00	5 431 600,00	5 431 600,00
	Total des recettes financières	39 899 400,00	37 523 634,00	37 523 634,00	37 523 634,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	11 375 000,00	13 458 970,00	13 458 970,00	13 458 970,00
	Total des recettes réelles d'investissement	394 398 967,58	365 369 321,75	365 369 321,75	365 369 321,75
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	5 698 749,00	2 430 801,00	2 430 801,00	2 430 801,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	39 060 000,00	42 000 000,00	42 000 000,00	42 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	13 437 000,00	9 350 000,00	9 350 000,00	9 350 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	58 195 749,00	53 780 801,00	53 780 801,00	53 780 801,00
	TOTAL	452 594 716,58	419 150 122,75	419 150 122,75	419 150 122,75

Budget annexe Assainissement

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 215 400,00	11 157 925,00	11 157 925,00	11 157 925,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 776 500,00	1 712 000,00	1 712 000,00	1 712 000,00
014	Atténuations de produits	1 900 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	468 500,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
Total des dépenses de gestion des services		15 360 400,00	15 779 925,00	15 779 925,00	15 779 925,00
66	Charges financières	1 100 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00
67	Charges exceptionnelles	935 500,00	917 500,00	917 500,00	917 500,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	-	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 445 900,00	17 807 425,00	17 807 425,00	17 807 425,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 906 600,00	3 928 760,00	3 928 760,00	3 928 760,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 457 500,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 364 100,00	7 928 760,00	7 928 760,00	7 928 760,00
TOTAL		25 810 000,00	25 736 185,00	25 736 185,00	25 736 185,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	22 917 000,00	22 584 000,00	22 584 000,00	22 584 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	492 000,00	504 535,00	504 535,00	504 535,00
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00	261 650,00	261 650,00	261 650,00
Total des recettes de gestion des services		23 659 000,00	23 350 185,00	23 350 185,00	23 350 185,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	186 000,00	186 000,00	186 000,00	186 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		23 845 000,00	23 536 185,00	23 536 185,00	23 536 185,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 965 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 965 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
TOTAL		25 810 000,00	25 736 185,00	25 736 185,00	25 736 185,00

Budget annexe Assainissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	120 000,00	810 001,78	810 001,78	810 001,78
21	Immobilisations corporelles	815 000,00	505 088,47	505 088,47	505 088,47
23	Immobilisations en cours	14 482 423,31	14 271 231,17	14 271 231,17	14 271 231,17
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	15 417 423,31	15 586 321,42	15 586 321,42	15 586 321,42
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	20 600 000,00	17 748 000,00	17 748 000,00	17 748 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	20 600 000,00	17 748 000,00	17 748 000,00	17 748 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	230 215,00	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 247 638,31	33 334 321,42	33 334 321,42	33 334 321,42
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 965 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	836 765,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 801 765,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
	TOTAL	39 049 403,31	36 134 321,42	36 134 321,42	36 134 321,42

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	1 175 732,00	1 414 700,00	1 414 700,00	1 414 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 752 591,31	25 890 861,42	25 890 861,42	25 890 861,42
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	28 928 323,31	27 305 561,42	27 305 561,42	27 305 561,42
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	690 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes financières	690 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	230 215,00	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	29 848 538,31	27 605 561,42	27 605 561,42	27 605 561,42
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	4 906 600,00	3 928 760,00	3 928 760,00	3 928 760,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 457 500,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	836 765,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 200 865,00	8 528 760,00	8 528 760,00	8 528 760,00
	TOTAL	39 049 403,31	36 134 321,42	36 134 321,42	36 134 321,42

Budget annexe Eau

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 735 300,00	9 651 900,00	9 651 900,00	9 651 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 840 833,00	2 795 000,00	2 795 000,00	2 795 000,00
014	Atténuations de produits	2 500 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	13 519 000,00	14 033 000,00	14 033 000,00	14 033 000,00
Total des dépenses de gestion des services		27 595 133,00	29 479 900,00	29 479 900,00	29 479 900,00
66	Charges financières	802 500,00	862 500,00	862 500,00	862 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 225 000,00	1 850 500,00	1 850 500,00	1 850 500,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	-	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		30 672 633,00	32 192 900,00	32 192 900,00	32 192 900,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	99 007,00	393 760,00	393 760,00	393 760,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	4 278 100,00	4 300 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 377 107,00	4 693 760,00	4 693 760,00	4 693 760,00
TOTAL		35 049 740,00	36 886 660,00	36 886 660,00	36 886 660,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	32 775 240,00	34 607 000,00	34 607 000,00	34 607 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	96 000,00	64 660,00	64 660,00	64 660,00
75	Autres produits de gestion courante	265 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Total des recettes de gestion des services		33 136 240,00	34 941 660,00	34 941 660,00	34 941 660,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	1 508 500,00	1 545 000,00	1 545 000,00	1 545 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		34 644 740,00	36 486 660,00	36 486 660,00	36 486 660,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	405 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		405 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		35 049 740,00	36 886 660,00	36 886 660,00	36 886 660,00

Budget annexe Eau

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 075 000,00	710 895,27	710 895,27	710 895,27
21	Immobilisations corporelles	903 000,00	1 113 000,00	1 113 000,00	1 113 000,00
23	Immobilisations en cours	8 616 340,00	11 975 724,57	11 975 724,57	11 975 724,57
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	10 594 340,00	13 799 619,84	13 799 619,84	13 799 619,84
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	25 880 000,00	24 060 000,00	24 060 000,00	24 060 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	25 880 000,00	24 060 000,00	24 060 000,00	24 060 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	36 474 340,00	37 859 619,84	37 859 619,84	37 859 619,84
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	405 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	775 532,00	775 532,00	775 532,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	405 000,00	1 175 532,00	1 175 532,00	1 175 532,00
	TOTAL	36 879 340,00	39 035 151,84	39 035 151,84	39 035 151,84

+

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	830 000,00	436 100,00	436 100,00	436 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	31 667 233,00	32 619 227,84	32 619 227,84	32 619 227,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	32 497 233,00	33 055 327,84	33 055 327,84	33 055 327,84
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
165	Dépôt et cautionnement reçus	5 000,00	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	510 532,00	510 532,00	510 532,00
	Total des recettes financières	5 000,00	510 532,00	510 532,00	510 532,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	32 502 233,00	33 565 859,84	33 565 859,84	33 565 859,84
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	99 007,00	393 760,00	393 760,00	393 760,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	4 278 100,00	4 300 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	775 532,00	775 532,00	775 532,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 377 107,00	5 469 292,00	5 469 292,00	5 469 292,00
	TOTAL	36 879 340,00	39 035 151,84	39 035 151,84	39 035 151,84

Budget annexe immobilier d'entreprises et EIG

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 797 554,00	8 211 260,00	8 211 260,00	8 211 260,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		7 797 554,00	8 211 260,00	8 211 260,00	8 211 260,00
66	Charges financières	500 000,00	470 000,00	470 000,00	470 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 312 554,00	8 696 260,00	8 696 260,00	8 696 260,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 122 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 122 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
TOTAL		11 434 554,00	11 996 260,00	11 996 260,00	11 996 260,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	-	-	-	-
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	10 649 554,00	11 176 260,00	11 176 260,00	11 176 260,00
Total des recettes de gestion courante		10 649 554,00	11 176 260,00	11 176 260,00	11 176 260,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 659 554,00	11 186 260,00	11 186 260,00	11 186 260,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	775 000,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		775 000,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
TOTAL		11 434 554,00	11 996 260,00	11 996 260,00	11 996 260,00

Budget annexe immobilier d'entreprises et EIG

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	480 000,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
23	Immobilisations en cours	-	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	482 000,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 055 000,00	2 025 000,00	2 025 000,00	2 025 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	2 115 000,00	2 085 000,00	2 085 000,00	2 085 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 597 000,00	2 775 000,00	2 775 000,00	2 775 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	775 000,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	775 000,00	810 000,00	810 000,00	810 000,00
	TOTAL	3 372 000,00	3 585 000,00	3 585 000,00	3 585 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	250 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	105 000,00	105 000,00	105 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	250 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	250 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 122 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 122 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
	TOTAL	3 372 000,00	3 585 000,00	3 585 000,00	3 585 000,00

Budget annexe Infrastructures métropolitaines de télécommunication

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	512 000,00	532 000,00	532 000,00	532 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		512 000,00	532 000,00	532 000,00	532 000,00
66	Charges financières	180 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		692 000,00	932 000,00	932 000,00	932 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	913 000,00	564 000,00	564 000,00	564 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	357 000,00	706 000,00	706 000,00	706 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00
TOTAL		1 962 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 082 000,00	1 182 000,00	1 182 000,00	1 182 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	880 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 962 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 962 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	-	-
TOTAL		1 962 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00	2 202 000,00

Budget annexe Infrastructures métropolitaines de télécommunication

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	800 000,00	790 000,00	790 000,00	790 000,00
23	Immobilisations en cours	3 208 223,46	132 048,30	132 048,30	132 048,30
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	4 008 223,46	922 048,30	922 048,30	922 048,30
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	9 700 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	9 700 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 708 223,46	6 222 048,30	6 222 048,30	6 222 048,30
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	-	-
	TOTAL	13 708 223,46	6 222 048,30	6 222 048,30	6 222 048,30

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 438 223,46	4 952 048,30	4 952 048,30	4 952 048,30
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	12 438 223,46	4 952 048,30	4 952 048,30	4 952 048,30
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	12 438 223,46	4 952 048,30	4 952 048,30	4 952 048,30
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	913 000,00	564 000,00	564 000,00	564 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	357 000,00	706 000,00	706 000,00	706 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00
	TOTAL	13 708 223,46	6 222 048,30	6 222 048,30	6 222 048,30

Budget annexe ZAC Oncopôle

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 395 000,00	1 076 587,00	1 076 587,00	1 076 587,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		2 395 000,00	1 076 587,00	1 076 587,00	1 076 587,00
66	Charges financières	220 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 615 000,00	1 296 587,00	1 296 587,00	1 296 587,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	28 823 249,54	28 039 380,00	28 039 380,00	28 039 380,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	535 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		29 358 249,54	28 324 380,00	28 324 380,00	28 324 380,00
TOTAL		31 973 249,54	29 620 967,00	29 620 967,00	29 620 967,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 712 500,00	412 500,00	412 500,00	412 500,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	488 380,00	84 087,00	84 087,00	84 087,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		2 200 880,00	496 587,00	496 587,00	496 587,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	800 000,00	800 000,00	800 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 200 880,00	1 296 587,00	1 296 587,00	1 296 587,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	29 237 369,54	28 039 380,00	28 039 380,00	28 039 380,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	535 000,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		29 772 369,54	28 324 380,00	28 324 380,00	28 324 380,00
TOTAL		31 973 249,54	29 620 967,00	29 620 967,00	29 620 967,00

Budget annexe ZAC Oncopôle

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	10 880 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	10 880 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)		-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 880 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	29 237 369,54	28 039 380,00	28 039 380,00	28 039 380,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 237 369,54	28 039 380,00	28 039 380,00	28 039 380,00
	TOTAL	40 117 369,54	40 704 380,00	40 704 380,00	40 704 380,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	728 474,00	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 565 646,00	12 665 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	11 294 120,00	12 665 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières		-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	11 294 120,00	12 665 000,00	12 665 000,00	12 665 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	28 823 249,54	28 039 380,00	28 039 380,00	28 039 380,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 823 249,54	28 039 380,00	28 039 380,00	28 039 380,00
	TOTAL	40 117 369,54	40 704 380,00	40 704 380,00	40 704 380,00

Budget annexe Aéroport de Lasbordes

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	73 000,00	75 450,00	75 450,00	75 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		109 000,00	116 450,00	116 450,00	116 450,00
66	Charges financières	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	19 000,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		130 000,00	119 750,00	119 750,00	119 750,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 900,00	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	15 100,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		155 000,00	169 750,00	169 750,00	169 750,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	155 000,00	120 350,00	120 350,00	120 350,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	49 400,00	49 400,00	49 400,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion des services		155 000,00	169 750,00	169 750,00	169 750,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		155 000,00	169 750,00	169 750,00	169 750,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		-	-	-	-
TOTAL		155 000,00	169 750,00	169 750,00	169 750,00

Budget annexe Lotissement Lasbordes

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	-	-	-
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	-	-
	TOTAL	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	-	-	-	-
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	9 900,00	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	15 100,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL	25 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

Budget annexe Lotissement Quatre Saisons - Fonbeauzard

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
66	Charges financières	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		90 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		30 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		90 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00

Budget annexe Lotissement Quatre Saisons - Fonbeauzard

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	-	-	-
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	-	-	-	-
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL	60 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00

Budget annexe Crématorium

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	-	225 000,00	225 000,00	225 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	409 287,00	409 287,00	409 287,00
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	397 213,00	397 213,00	397 213,00
Total des dépenses de gestion des services		-	1 031 500,00	1 031 500,00	1 031 500,00
66	Charges financières	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	8 500,00	8 500,00	8 500,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		-	1 040 000,00	1 040 000,00	1 040 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL		-	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	-	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion des services		-	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		-	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		-	-	-	-
TOTAL		-	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00

Budget annexe Crématorium

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	-	-	-
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	-	-
	TOTAL	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	-	-	-	-
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
165	Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00



Direction des finances

Direction générale adjointe finances et administration générale